



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

2024-2025 | FR

QUE FAIRE APRÈS

LA 4^e DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE CLASSIQUE



ORIENTATION

QUE FAIRE APRÈS

LA 4^e DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE CLASSIQUE



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, mars 2025

La version mise à jour de la brochure peut être consultée sur <http://www.edulink.lu/7mfj>

Rédaction : Service de l'enseignement secondaire
 Service presse et communication
 Service de la formation professionnelle

ISBN : 978-2-49673-367-9

Layout : Service presse et communication

www.men.lu

N.B. : Pour faciliter la lecture, les noms des métiers et professions sont présentés sous la forme masculine générique.
Ils se réfèrent à tous les genres.



Chères élèves,
chers élèves,

Actuellement en 4^e de l'enseignement
secondaire classique, vous voici arrivés à un
moment clé de votre scolarité.

Au cours des années précédentes, vous avez
suivi une formation générale ; vous avez pu
prendre conscience de vos forces et de vos
faiblesses ainsi que de vos préférences pour
certaines disciplines.

À présent, c'est à vous de vous engager et
de prendre une décision concernant la suite
de votre parcours.

Afin de vous aider à bien vous orienter, la
brochure que vous tenez entre vos mains
vous fournit des informations essentielles
sur la panoplie de sections offertes dans les
différents lycées ainsi que sur les disciplines
dans lesquelles il faudra vous investir au cours
de cette année afin de remplir les conditions
d'accès à la section qui vous intéresse.

N'hésitez pas à demander conseil à vos
enseignants, à la cellule d'orientation et
d'intégration scolaires de votre lycée et à
vos parents.

Je vous souhaite pleine réussite dans votre
parcours scolaire et vos projets futurs.

Chers parents,

Vous avez à cœur que votre enfant s'oriente
vers une formation qui l'épanouisse et lui
ouvre des perspectives dans sa vie future.

Ce guide vous est également destiné
afin que vous puissiez l'accompagner
et le conseiller au mieux alors qu'il doit
choisir sa voie de formation. Vous pourrez
aussi l'encourager à persévérer dans les
disciplines donnant accès à la formation qui
l'attire le plus.

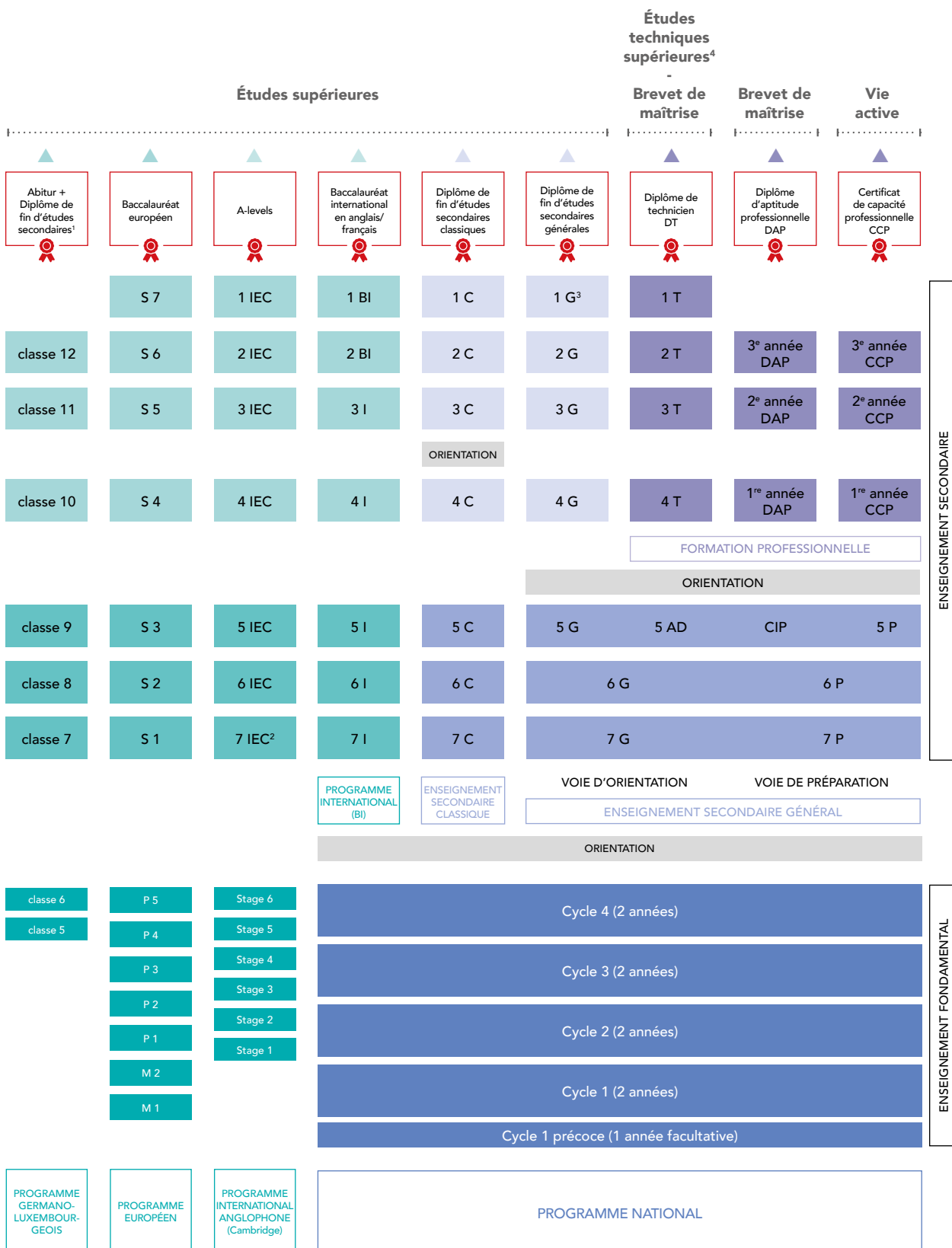
Je vous souhaite une très bonne lecture.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

QUE FAIRE APRÈS LA 4^e DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

LE SYSTÈME SCOLAIRE PUBLIC LUXEMBOURGEOIS 2024-2025	9
I. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE	11
1. INTRODUCTION	12
2. LA CLASSE POLYVALENTE (4C)	15
3. LE CYCLE DE SPÉCIALISATION (3C, 2C, 1C)	18
4. LES CRITÈRES DE PROMOTION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE	42
5. L'EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES CLASSIQUES	48
II. L'ORIENTATION VERS D'AUTRES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	51
1. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL	52
2. L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL	56
3. L'ENSEIGNEMENT EUROPÉEN	57
4. L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL ANGLOPHONE (CAMBRIDGE)	58
5. L'ENSEIGNEMENT GERMANO-LUXEMBOURGEOIS	59

LE SYSTÈME SCOLAIRE PUBLIC LUXEMBOURGEOIS 2024 - 2025



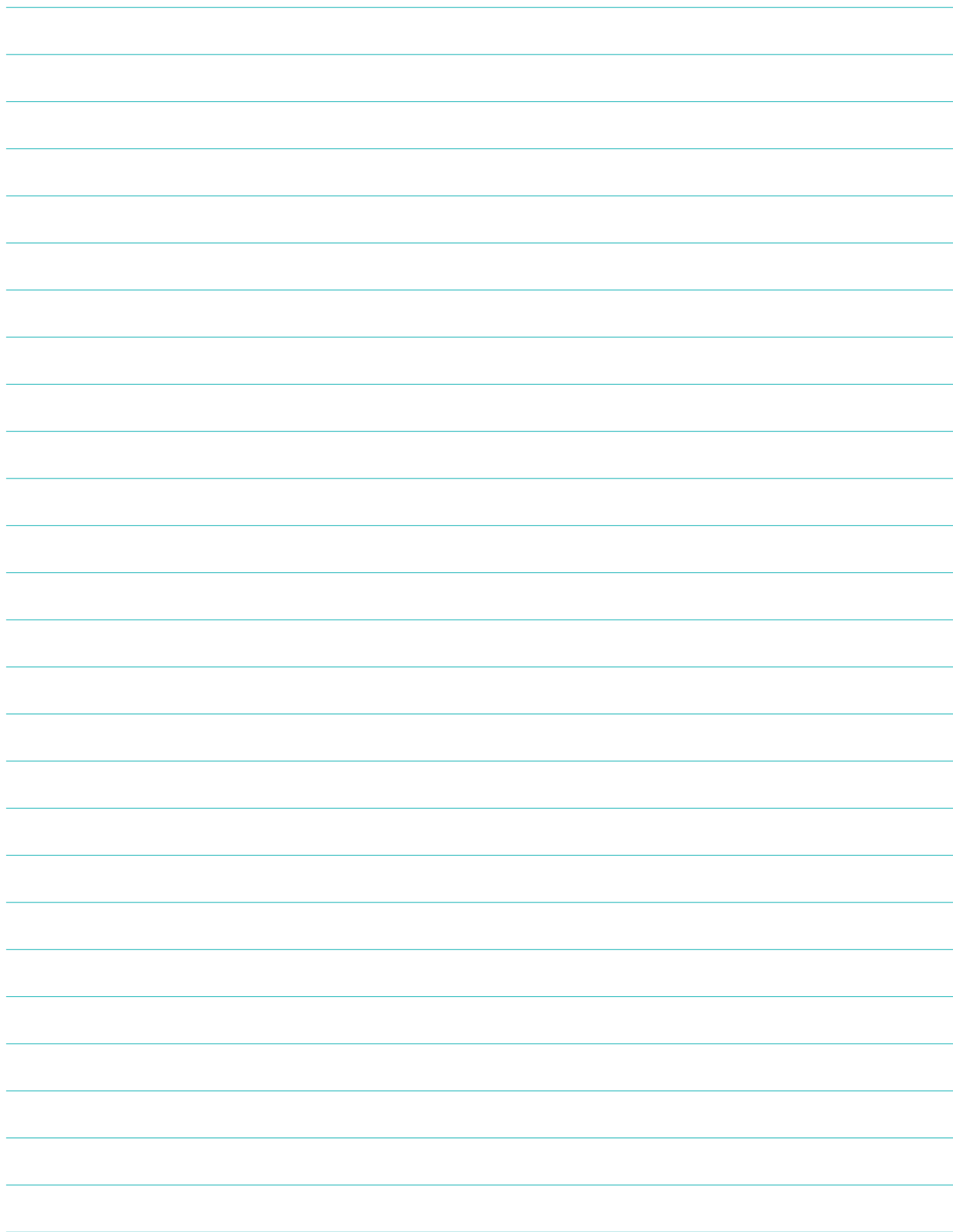
¹ diplôme de fin d'études secondaires classiques et diplôme de fin d'études secondaires générales.

³ S'y ajoute l'année terminale (1SGED) à la section de la formation de l'éducateur.

² International English Classes

⁴ via modules préparatoires

L'école luxembourgeoise propose également aux adultes un diplôme d'accès aux études supérieures (DAES), équivalent au diplôme de fin d'études secondaires.



I. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE



1. INTRODUCTION

Durée	7 années
Finalités	- transmettre des connaissances générales dans des domaines comme les langues, les sciences humaines et sociales, les mathématiques et les sciences naturelles ; - préparer les élèves aux études supérieures et universitaires.
Structure	- classes inférieures (7C – 5C) - classes supérieures (4C – 1C)
Diplôme	diplôme de fin d'études secondaires classiques qui donne accès aux universités et aux instituts d'enseignement supérieur

CLASSES SUPÉRIEURES	1CA	1CB	1CC	1CD	1CE	1CF	1CG	1CI	1CN	1CP	1CR
	2CA	2CB	2CC	2CD	2CE	2CF	2CG	2CI	2CN	2CP	2CR
	3CA	3CB	3CC	3CD	3CE	3CF	3CG	3CI	3CN	3CP	3CR
	langues vivantes	mathématiques informatique	sciences naturelles mathématiques	sciences économiques mathématiques	arts plastiques	musique	sciences humaines et sociales	informatique communication	entrepreneuriat, finance et marketing	sciences cognitives et sciences humaines	politiques et développement durable
	A	B	C	D	E	F	G	I	N	P	R
	Sections										
	4C										
CLASSES INFÉRIEURES	5C										
	6C										
	7C										



1.1. LES CLASSES INFÉRIEURES : 7C, 6C, 5C

L'élève orienté vers l'enseignement secondaire classique commence ses études en classe de 7C.

La langue d'enseignement pour toutes les disciplines est l'allemand, à l'exception des mathématiques et du cours de français qui sont enseignés en français.

En classe de 7C, l'élève choisit quelle classe fréquenter en 6C. Il a le choix entre le latin (6CL), le chinois (6CZH) ou l'anglais (6C). Le programme des autres disciplines reste inchangé, quel que soit le choix.

À partir de la classe de 5C, **tous les élèves** suivent des cours d'anglais.

Enseignement secondaire classique (ESC)		
5CL (latin et anglais)	5CZH (chinois et anglais)	5C (anglais)
6CL (latin)	6CZH (chinois)	6C (anglais)
7C		

1.2. LES CLASSES SUPÉRIEURES : 4C, 3C, 2C, 1C

Les classes supérieures se composent :

- de la classe polyvalente (classe de 4C)
- et du cycle de spécialisation (classes de 3C, 2C, 1C).

LA CLASSE POLYVALENTE (4C)

Cette classe a notamment pour but d'orienter l'élève vers une des onze sections du cycle de spécialisation. Une orientation vers l'enseignement secondaire général (ESG) ou la formation professionnelle est également possible.

Le programme de la classe polyvalente est le même pour tous les élèves sauf pour ceux ayant choisi le latin ou le chinois.

LE CYCLE DE SPÉCIALISATION (3C, 2C, 1C)

Le cycle de spécialisation est constitué de onze sections (A, B, C, D, E, F, G, I, N, P, R). Toutes les sections ont en commun un enseignement de base qui est complété par des cours à option et des disciplines de spécialisation. Les cours à option peuvent varier d'un lycée à l'autre¹. Les disciplines de spécialisation caractéristiques de chaque section occupent une place importante dans la grille des horaires.

Le diplôme de fin d'études secondaires classiques est délivré après la réussite de l'examen de fin d'études secondaires classiques. Il donne accès aux études supérieures dans toutes les disciplines.

À la fin de la 4C, les élèves s'orientent vers l'une des sections suivantes	
section A	langues vivantes
section B	mathématiques et informatique
section C	sciences naturelles et mathématiques
section D	sciences économiques et mathématiques
section E	arts plastiques
section F	musique
section G	sciences humaines et sociales
section I	informatique et communication
section N	entrepreneuriat, finance et marketing
section P	sciences cognitives et sciences humaines
section R	politiques et développement durable



¹ Consultez les différents sites des lycées ou le site www.mengschoul.lu

2. LA CLASSE POLYVALENTE (4C)

2.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cette première année des classes supérieures constitue une **année de transition**. Il s'agit de consolider les acquis des classes inférieures dans le domaine des langues, d'une part, et d'orienter l'élève vers une des sections du cycle de spécialisation, d'autre part.

2.2. ORIENTATION

En classe de 4C, les élèves sont amenés à décider dans quelle section ils souhaitent poursuivre leurs études. Pour les soutenir dans cette démarche, au deuxième trimestre ou semestre ou au début du troisième trimestre, le régent informe les parents des élèves sur les différentes voies possibles au cours d'une réunion.

De plus, la cellule d'orientation et d'intégration scolaires au sein du lycée informe les élèves sur le système scolaire et les possibilités d'études supérieures. Ses membres aident les élèves à définir leur projet scolaire.

À la fin de l'année scolaire, après avoir délibéré sur les progrès de chaque élève, le conseil de classe indique les sections des classes supérieures auxquelles l'élève est admissible. Cette décision se fonde sur son profil individuel (résultats scolaires, résultats aux épreuves standardisées, projet d'avenir, attitude face au travail, compétences sociales, progression, points forts et faibles...) ainsi que sur les exigences de la formation visée.

Dans son avis d'orientation, le conseil de classe précise les voies de formation auxquelles l'élève est admissible et celles qu'il lui conseille, voire déconseille.

2.3. CHANGEMENT D'ENSEIGNEMENT

L'élève de la classe de 4C promu en classe de 3C qui désire passer à l'enseignement secondaire classique option latin (3CL) / option chinois (3CZH) doit se soumettre à une épreuve d'admission en latin, respectivement en chinois.

Pour l'élève de la classe de 4C qui désire passer de l'enseignement secondaire classique option latin, ou de l'enseignement secondaire classique option chinois à l'enseignement secondaire classique, la note de latin ou de chinois n'est pas prise en compte pour la promotion.

Si l'élève est déclaré admissible en classe de 3C, il n'a pas besoin de se soumettre à une épreuve d'admission en anglais.

Les cours dans les disciplines communes à toutes les classes de 4C (4CL, 4CZH, 4C) suivent les mêmes programmes, sauf pour l'anglais. En outre, les élèves de l'enseignement secondaire classique option latin et ceux de l'enseignement secondaire classique option chinois ont une leçon supplémentaire d'anglais.



2.4. GRILLE DES HORAIRES – TABLEAU DES COEFFICIENTS (CLASSE DE 4C)

Disciplines	4CL (OPTION LATIN)		4CZH (OPTION CHINOIS)		4C	
	leçon	coefficient	leçon	coefficient	leçon	coefficient
Français	3,5	4	3,5	4	4,5	4
Allemand	2,5	4	2,5	4	3,5	4
Anglais	5	4	5	4	4	4
Luxembourgeois	1	2	1	2	1	2
Latin	3	3				
Chinois			3	3		
Mathématiques	4	4	4	4	4	4
Histoire	2	2	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2	2	2
Biologie	2	2	2	2	2	2
Physique / Chimie	2	2	2	2	2	2
Éducation artistique	1	2	1	2	2	2
Éducation physique et sportive	2	1	2	1	2	1
Vie et société*	1	2	1	2	1	2
Total	31	34	31	34	30	31

*La note obtenue dans la discipline « Vie et société » est uniquement prise en compte pour le calcul de la moyenne générale annuelle

→ Le programme d'allemand et de français est identique pour les classes de 4C, 4CL (option latin) et 4CZH (option chinois). Les élèves de 4C ont cependant une leçon supplémentaire en allemand et en français.

L'ÉLÈVE EN BESOIN D'APPUI

Le directeur de l'école secondaire décide de mesures d'appui ou d'aménagements raisonnables dont peut profiter l'élève qui risque l'échec en fin d'année. De même, il est possible de profiter d'un plan individualisé pour ensuite pouvoir accéder à différentes formations.

L'appui peut être de trois natures différentes :

- le cours d'appui obligatoire ;
- le cours d'appui facultatif ;
- l'appui dispensé par un élève des classes supérieures.

En **appui obligatoire**, l'élève a plusieurs possibilités.

Il peut se voir proposer :

- des travaux à réaliser à domicile ;
- des études surveillées au lycée ;
- des cours de méthodes d'apprentissage ;
- des cours de remédiation, de mise à niveau ou d'approfondissement ;
- des mesures de remédiation ou d'approfondissement individualisées organisées au lycée ;
- des activités pédagogiques extrascolaires.

L'élève est obligé de participer au cours d'appui obligatoire avec une présence régulière et la réalisation des travaux imposés.

L'**appui facultatif** consiste en :

- la participation à des cours de répétition, de mise à niveau ou d'approfondissement ;
- l'inscription à des études surveillées.

L'élève qui s'absente de ce cours sans motif valable et refuse de s'investir peut en être exclu.



3. LE CYCLE DE SPÉCIALISATION (3C, 2C, 1C)

Dans le cycle de spécialisation, qui regroupe les classes 3C, 2C et 1C, les élèves ont le choix entre 11 sections. Toutes les sections ont en commun un enseignement de base qui est complété par des cours à option et des disciplines de spécialisation. Les cours à option peuvent varier d'un lycée à l'autre. Les disciplines de spécialisation caractéristiques de chaque section occupent une place importante dans les horaires.

3.1. LES DIFFÉRENTES SECTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

Section A section langues vivantes	Pour les élèves qui ont le goût des langues, de la philosophie et de la littérature. Cela présuppose une bonne maîtrise des langues française, anglaise et allemande. En section A, l'enseignement d'une quatrième langue vivante ou du grec ancien vient s'ajouter. L'élève peut choisir entre l'espagnol, l'italien et le luxembourgeois, enseigné au LMRL. Cette section prépare aux études supérieures en vue de professions comme : archéologue, bibliothécaire, historien, instituteur, journaliste, professeur de lettres, traducteur, interprète...
Critères d'admission	→ avoir réussi une classe de 4C et avoir au moins 38 points dans la moyenne des notes annuelles en langues
Section B section mathématiques et informatique	Pour les élèves qui ont le goût des sciences mathématiques, informatiques et naturelles. Cela présuppose des connaissances solides en mathématiques, physique et chimie. Des leçons d'informatique viennent parfaire cette formation. Cette section prépare aux études supérieures en vue de professions comme : architecte, ingénieur, mathématicien, physicien...
Critères d'admission	→ avoir réussi une classe de 4C et avoir au moins 38 points dans la note annuelle en mathématiques
Section C section sciences naturelles et mathématiques	Pour les élèves qui ont le goût des sciences naturelles et appliquées. Cela présuppose de bonnes connaissances en mathématiques et en sciences telles que la biologie, la chimie et la physique. Cette formation prépare aux études supérieures en vue de profession comme : biologiste, chimiste, diététicien, infirmier gradué, kinésithérapeute, médecin, pharmacien, vétérinaire...
Critère d'admission	→ avoir réussi une classe de 4C Il faut préciser que les exigences en mathématiques et en sciences sont élevées.
Section D section sciences économiques et mathématiques	Pour les élèves qui ont le goût des sciences économiques et sociales et du droit. Cela présuppose de bonnes connaissances en mathématiques et un intérêt particulier pour l'analyse économique. Cette section est également exigeante au niveau des langues. Cette formation prépare aux études supérieures en vue de profession comme : conseiller fiscal, économiste, ingénieur commercial, juriste, réviseur d'entreprises...
Critère d'admission	→ avoir réussi une classe de 4C Il faut préciser que les exigences en mathématiques sont élevées.



Section E section arts plastiques	Pour les élèves qui ont le goût de la culture générale et la créativité individuelle. Cela présuppose des compétences artistiques et un intérêt particulier pour la vie culturelle, la communication visuelle et l'esthétique. Cette formation prépare aux études supérieures en vue de professions comme : architecte d'intérieur, graphiste, conservateur de musée, restaurateur, urbaniste...
Critères d'admission	→ avoir réussi une classe de 4C et avoir au moins 38 points dans la note annuelle en éducation artistique → si l'élève a réussi une classe de 4C, mais qu'il n'a pas une note annuelle en éducation artistique d'au moins 38 points, l'option suivante se présente : • entretiens personnels et encadrement individuel avec le titulaire d'éducation artistique de l'année scolaire en cours ; • présentation de travaux exécutés dans différentes techniques et traitant des sujets abordés au cours de l'année scolaire ; • regroupement des travaux de l'année scolaire, dans un dossier structuré et soigné au cours ; • au cas où l'enseignant titulaire aurait un doute quant à l'orientation de l'élève, celui-ci se concertera avec un autre enseignant d'éducation artistique du même établissement. → Cette concertation se fera sur base du dossier réalisé par l'élève et aura lieu au plus tard la 1^{re} semaine du mois de juillet, avant le dernier conseil de classe de l'année.
Section F section musique	Pour les élèves qui ont le goût de la culture musicale. Cela présuppose des compétences instrumentales, voire vocales solides. Cette formation prépare aux études supérieures en vue de professions comme : ingénieur du son, animateur culturel, critique musical, metteur en scène, chorégraphe, thérapeute musical...
Critères d'admission	→ avoir réussi une classe de 4C → posséder le diplôme d'une première mention de solfège → posséder le diplôme d'une deuxième mention d'instrument ou de chant

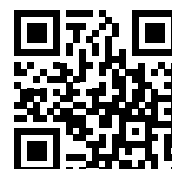
Section G section sciences humaines et sciences sociales	Pour les élèves qui ont un intérêt pour les sciences sociales, le fonctionnement des sociétés et l'évolution des civilisations. Cela présuppose un intérêt particulier pour les sciences économiques et sociales, l'histoire et la géographie. Cette formation prépare aux études supérieures en vue de professions comme : juriste, politologue, sociologue, assistant social, éducateur gradué...
Critère d'admission	→ avoir réussi une classe de 4C
Section I section informatique et communication	Pour les élèves qui ont le goût de l'informatique, de la communication et des nouvelles technologies. Cette section, avec une solide introduction aux nouvelles technologies, mais également avec un intérêt particulier axé sur la culture générale et la créativité des élèves, propose un enseignement adapté pour poursuivre des études supérieures en vue de professions comme : ingénieur en bio-informatique, ingénieur en robotique, ingénieur en mathématiques et informatique financières, chercheur en intelligence artificielle, informaticien, programmeur...
Critère d'admission	→ avoir réussi une classe de 4C
Section N section entrepreneuriat, finance et marketing	Pour les élèves qui ont le goût du management, de l'entrepreneuriat, de la finance et du marketing. Cela présuppose de bonnes connaissances en mathématiques ainsi qu'un intérêt particulier pour le monde des entreprises et l'analyse des marchés basée notamment sur l'analyse des données. Cette formation prépare aux études supérieures en vue de professions comme : manager, spécialiste en finances, spécialiste du marketing, expert en données ...
Critère d'admission	→ avoir réussi une classe de 4C



Section P section sciences cognitives et sciences humaines	Pour les élèves qui ont le goût des sciences humaines et sociales, des sciences des données et de la communication. Cela présuppose des compétences linguistiques et mathématiques, un intérêt particulier pour l'être humain et son environnement ainsi que pour le traitement des données. Cette formation prépare aux études supérieures en vue de professions comme dans les domaines du travail social, de l'analyse des données, de la recherche en sciences humaines ou sociales...
Critères d'admission	→ avoir réussi une classe de 4C
Section R section politiques et développement durable	Pour les élèves qui s'intéressent à la connaissance du monde et de la société, aux relations internationales et les aspects géopolitiques connexes, ainsi qu'aux multiples facettes économiques, écologiques, politiques et sociales du développement durable. Cette formation prépare aux études supérieures en vue de professions dans les domaines des sciences sociales et économiques, des sciences politiques et de la gestion de projets pour le développement durable...
Critère d'admission	→ avoir réussi une classe de 4C

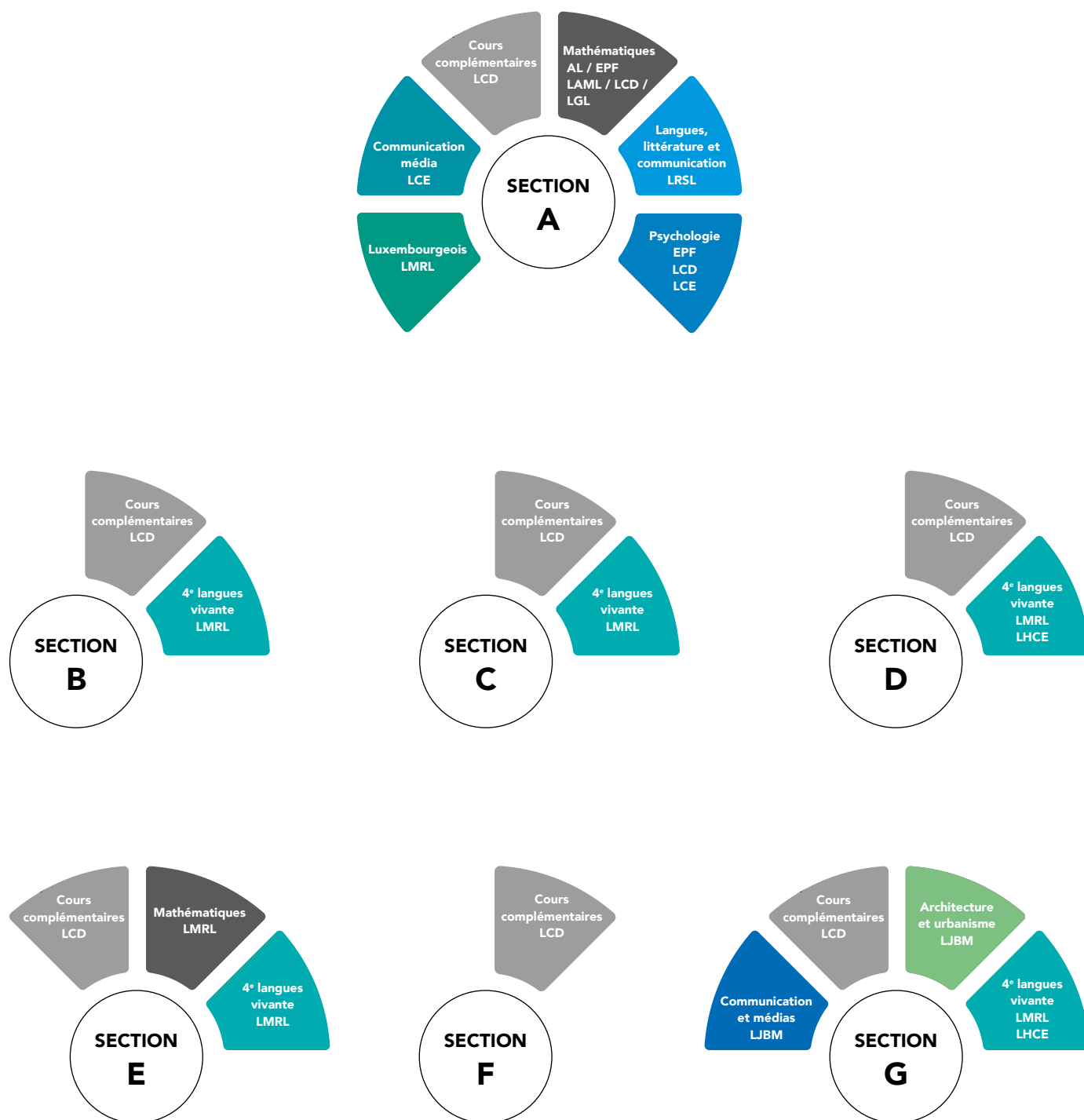
Pour de plus amples informations concernant les sections
offertes dans les divers lycées, veuillez consulter le site

www.orientation.lu



3.2. SECTIONS ADAPTÉES

Dans l'enseignement secondaire classique, depuis la rentrée 2017/2018, l'offre de spécialisation a été élargie et diversifiée pour répondre aux aspirations des jeunes et s'adapter à l'évolution du paysage académique et du marché du travail.



Lycée	Classes	Présentation
Athénée de Luxembourg	Section A 2 ^e – 1 ^{re}	Des cours de mathématiques aux contenus et approches didactiques appropriés aux élèves de la 2CA et de la 1CA viennent compléter la formation initiale d'une section A traditionnelle.
Lycée Michel-Rodange Luxembourg SS	Section A 3 ^e – 1 ^{re}	Les élèves peuvent choisir le luxembourgeois comme 4e langue vivante.
	Sections B, C, D, E et G 3 ^e – 1 ^{re}	Une quatrième langue vivante (3h./sem.) vient s'ajouter au programme et est proposée aux élèves des classes supérieures des sections B, C, D, E et G. Les élèves peuvent choisir entre l'espagnol, l'italien, le luxembourgeois et le chinois. Les élèves désireux d'apprendre une nouvelle langue, peuvent ainsi acquérir des connaissances linguistiques plus solides que lors du cours à option. L'élève qui a suivi le cours de luxembourgeois de 3 à 1 a un accès privilégié au ZLSK (Zertifikat Lëtzebuerger Sprooch a Kultur). En classe de 2C et de 1C, la quatrième langue vivante remplace l'une des trois autres langues enseignées.
	Section E 3 ^e – 1 ^{re}	En section E, l'élève peut opter pour un cours de mathématiques « fort » (5h./sem.) pour renforcer ses compétences en études architecturales.
Lycée Robert-Schuman	Section A « Langues, Littérature et Communication » 3 ^e – 1 ^{re}	La section A a été revisitée et adaptée aux besoins et intérêts de nombreux élèves. Du cours de « communication médias » au cours de « pratique des médias » en passant par un cours de littérature comparée, les élèves peuvent se familiariser et se pencher sur la pratique des langues comme moyen de communication, entre autres dans les médias, tout en découvrant une nouvelle approche de la littérature.
École privée Fieldgen	Section A 3 ^e – 1 ^{re}	L'EPF propose une section A - mathématiques et une section A - psychologie. En 3 ^e , les cours s'agencent de la manière suivante: cours d'allemand de 3 heures (même cours que les sections B, C, D, E, G); cours des 3 autres langues vivantes : anglais, espagnol, français (même cours que la section A); une heure d'informatique appliquée. En 2e: choix d'un cours de spécialisation en mathématiques ou en psychologie.

Lycée	Classes	Présentation
Lycée Josy Barthel Mamer	Section G Urbs 3 ^e – 1 ^{re}	L'architecture, l'urbanisme, la géographie territoriale et la sociologie viennent compléter la formation initiale de la section G traditionnelle.
	Section G Comed 3 ^e – 1 ^{re}	La section G Comed se concentre davantage sur la communication et les médias. Elle permet aux élèves qui s'intéressent à la communication de s'épanouir dans l'apprentissage d'une quatrième langue vivante.
Lycée classique d'Echternach	Section A 3 ^e – 2 ^e	Un cours de communication média est offert aux élèves de section A. À l'ère du numérique, les élèves apprennent à analyser et à comprendre le fonctionnement des médias et leur rôle dans la société tout en développant leur esprit critique et analytique. Les élèves du LCE peuvent aussi choisir l'option psychologie en section A.
Lycée classique de Diekirch	Toutes les sections 3 ^e – 1 ^{re}	Un cours complémentaire vient s'ajouter au cours à option et ainsi compléter les sections existantes. Il permet aux élèves d'avoir un parcours plus individualisé qui correspond davantage à leurs besoins et intérêts personnels. Les cours complémentaires, comme les sciences au quotidien, une quatrième langue, le sport, l'informatique, etc., constituent une plus-value pour les profils de toutes les sections traditionnelles (A-G). En section A, les élèves peuvent aussi choisir un cours de mathématiques ou de psychologie.
Lycée Aline Mayrisch	section A	Un cours de mathématiques complète l'enseignement en section A. Le contenu est celui des sections G et E.
Lycée de Garçons de Luxembourg	Section A 3 ^e – 1 ^{re}	Des cours de mathématiques adaptés viennent compléter la formation des élèves de la section A en classes de 2CA et 1CA.
Lycée Hubert Clément Esch	Sections D et G 3 ^e – 1 ^{re}	En sections D et G, les élèves du LHCE peuvent opter pour une quatrième langue vivante.

3.3. LES DISCIPLINES FONDAMENTALES

Chaque section comprend des disciplines fondamentales, c'est-à-dire des disciplines qui ne peuvent pas être compensées.

Section	3C	2C	1C
A	français	anglais allemand	français allemand
B	mathématiques	mathématiques II informatique physique	mathématiques II informatique physique
C	biologie	biologie chimie	biologie chimie
D	sciences économiques et sociales	économie politique économie de gestion	économie politique économie de gestion
E	éducation artistique	éducation artistique I éducation artistique II	éducation artistique I éducation artistique II
F	éducation musicale	éducation musicale I éducation musicale II	écriture et analyse musicale histoire de la musique
G	sciences économiques et sociales	économie de gestion et application informatique histoire et éducation à la citoyenneté	sciences sociales histoire/géographie
I	science de la programmation	science de la programmation communication média	science de la programmation communication média
N	activités entrepreneuriales	activités entrepreneuriales économie politique	activités entrepreneuriales économie politique
P	sciences de l'Homme et de la société	sciences de l'Homme et de la société sciences des données et communication	sciences de l'Homme et de la société sciences des données et communication
R	géographie relations internationales	histoire et éducation à la citoyenneté relations internationales et projet personnel de recherche	histoire/géographie relations internationales

3.4. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES DANS LES CLASSES SUPÉRIEURES

« Pour ce qui est des compétences langagières aux classes supérieures de l'enseignement secondaire classique en langues, les niveaux visés par les cours de langue s'orientent aux descripteurs du *Cadre européen de référence pour les langues*, à savoir le niveau C1 pour l'allemand et le français, le niveau B2+ pour l'anglais.

Le complément joint au diplôme spécifie, selon le modèle fixé par le ministre, pour chacune des langues le niveau d'enseignement visé et le nombre d'années scolaires vouées à son étude, et il décrit la pratique de la langue, les acquis d'apprentissage ainsi que les types d'épreuves prévus par les programmes en vigueur. »¹

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN CLASSE DE 2C

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE	A leçons	B leçons	C leçons	D leçons	E leçons	F leçons	G leçons	I leçons	N leçons	P leçons	R leçons
français	5	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
allemand	5	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
anglais	5	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4 ^e langue vivante	5										

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE OPTION LATIN/CHINOIS	A leçons	B leçons	C leçons	D leçons	E leçons	F leçons	G leçons	I leçons	P leçons	R leçons
		3 langues au choix						anglais + 2 langues au choix	3 langues au choix	
français	5	3	3	3	3	3	3	3	3	3
allemand	5	3	3	3	3	3	3	3	3	3
anglais	5	3	3	3	3	3	3	3	3	3
latin/chinois ou cours à option	3/2	3/2	3/2	3/2	3/2	3/2	3/2	3/2	3/2	3/2
4 ^e langue vivante ou grec ancien	5									

Légende: cases blanches : les élèves ne peuvent pas choisir entre plusieurs langues.
cases orange: sections autorisant un choix parmi les langues en fin de 2C

¹ Loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement secondaire, texte coordonné au 2 août 2024, article 49

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN CLASSE DE 1C

Le choix de l'élève ne peut porter en classe de 1^{re} que sur des langues qu'il a déjà étudiées en classe de 2^e.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE	A leçons	B leçons	C leçons	D leçons	E leçons	F leçons	G leçons	I leçons	N leçons	P leçons	R leçons
		2 langues au choix			2 langues au choix			anglais + 1 langue au choix			2 langues au choix
français	5	3	3	3	3	3	3	3	3		3
allemand	5	3	3	3	3	3	3	3	3		3
anglais	5	3	3	3	3	3	3	4	3		3
4 ^e langue vivante	5										

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE OPTION LATIN/CHINOIS	A leçons	B leçons	C leçons	D leçons	E leçons	F leçons	G leçons	I leçons	P leçons	R leçons
		2 langues au choix		3 langues au choix	2 langues au choix		3 langues au choix	anglais + 1 langue au choix		2 langues au choix
français	5	3	3	3	3	3	3	3		3
allemand	5	3	3	3	3	3	3	3		3
anglais	5	3	3	3	3	3	3	3		3
latin/chinois ou cours à option	3/2	3/2	3/2	3/2	3/2	3/2	3/2	3		3
4 ^e langue vivante ou grec ancien	5									

Légende: cases blanches : les élèves ne peuvent pas choisir entre plusieurs langues.
cases orange: sections autorisant un choix parmi les langues en fin de 2C

3.5. LES COURS À OPTION

Les cours à option sont offerts aux classes de 3C, 2C et 1C.

Les cours à option sont enseignés à raison de deux leçons hebdomadaires. Ils comptent pour la promotion ainsi que pour le calcul du nombre obligatoire de leçons hebdomadaires que l'élève doit atteindre.

Les élèves peuvent choisir parmi une panoplie de cours à option offerte au sein de leur établissement, et cela indépendamment de la voie qu'ils ont prise.

En classe de 1re, le cours à option ne donne pas lieu à une note finale sur le diplôme de fin d'études secondaires classiques. La note est uniquement prise en compte pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

Certains cours, notamment ceux de quatrième langue vivante (espagnol, italien, luxembourgeois), peuvent s'étaler sur trois années à partir de la classe de 3C.

Le contenu des cours à option est défini et publié par chaque lycée sur son site Internet.

3.6. LA CLASSE DE 3C

Après l'année de transition (4C) au cours de laquelle il a pu consolider ses acquis, l'élève entre en première année de spécialisation.

Les élèves toutes sections confondues peuvent commencer l'étude d'une langue vivante supplémentaire dans le cadre des cours à option.

À la fin de l'année scolaire, un certificat de réussite de cinq années d'enseignement secondaire classique est délivré aux élèves qui ont réussi leur classe de 3C.

1) ENSEIGNEMENT DU LATIN, DE L'ANGLAIS ET DU CHINOIS

Pour obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire classique option latin, l'élève doit avoir réussi une classe de 3CL. Toutefois, poursuivre ses études en langue latine jusqu'en classe de 2C et de 1C est également envisageable. Les mêmes modalités seront appliquées pour un élève ayant suivi l'enseignement secondaire classique option chinois.

En ce qui concerne le cours d'anglais, à partir de la classe de 3C, les élèves de l'enseignement secondaire classique option latin et option chinois et ceux de l'enseignement secondaire classique suivent le même programme.

2) CHANGEMENT D'ENSEIGNEMENT DE LANGUES

L'élève de la classe de 3C promu en classe de 2C qui désire passer à l'enseignement secondaire classique option latin (2CL)/option chinois (2CZH) doit se soumettre à une épreuve d'admission en latin respectivement en chinois.

Pour l'élève de la classe de 3C qui désire passer de l'enseignement secondaire classique option latin, voire de l'enseignement secondaire classique option chinois à l'enseignement secondaire classique, la note de latin ou chinois n'est pas prise en compte pour la promotion.

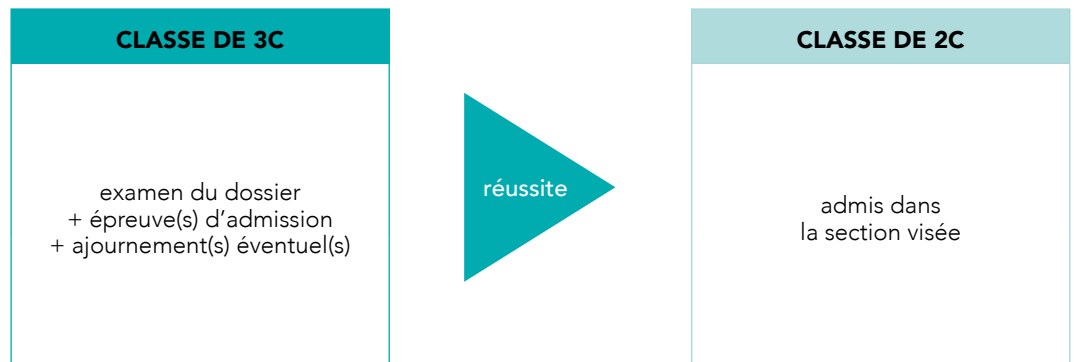
3) CHANGEMENT DE SECTION DANS L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE

Pour l'élève qui souhaite changer de section lors du passage d'une classe de 3C à une classe de 2C, le directeur, après examen du dossier, fixe, le cas échéant, la ou les disciplines dans lesquelles l'élève est tenu de passer une épreuve d'admission. Le directeur lui communique le programme à préparer et désigne les examinateurs.

Lors du passage de 2C en 1C, l'élève est obligé de passer des examens d'admission dans les disciplines qui ne figurent pas au programme de la classe de 2C qu'il a fréquentée et qui seront inscrites par la suite sur le diplôme de fin d'études secondaires classiques de la section visée. Le directeur lui communique le programme à préparer et désigne les examinateurs.

Si l'élève change d'établissement, le directeur du lycée d'accueil devra fixer les épreuves d'admission et les organisera au sein de son établissement.

L'élève doit passer ses ajournements éventuels dans son lycée d'origine sauf dans les disciplines qui ne figurent pas au programme de la classe visée ou qui ne sont plus des disciplines fondamentales dans la classe visée à condition d'avoir eu une note annuelle d'au moins 25 points.



Règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves, Art.10



3.7. LA GRILLE DES HORAIRES EN CLASSE DE 3CL, 3CZH ET 3C

Pour chaque section, la grille des horaires en classe de 3e comprend les disciplines suivantes avec le nombre indiqué de leçons hebdomadaires.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE OPTION LATIN OU OPTION CHINOIS

SECTION	A		B		C		D		E		F	
Discipline	L.*	C.**	L.*	C.**	L.	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**
français	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
allemand	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
anglais	4	4	4	3	4	3	4	3	4	3	4	3
latin/chinois	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4 ^e langue vivante ou grec ancien	3	3										
mathématiques	3	2	6	4	5	3	5	3	3	3	3	3
histoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
géographie												
relations internationales												
sciences économiques et sociales							3	4				
sciences économiques												
biologie	2	2	2	2	3	4	2	2	2	2	2	2
physique	1,5	2	2,5	3	2,5	3	1,5	2	1,5	2	2,5	2
chimie	1,5	2	2,5	3	2,5	3	1,5	2	2,5	2	1,5	2
éducation physique et sportive	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
vie et société	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
éducation artistique	1	2	1	2	1	2	1	2	5	4	1	2
éducation musicale											4	4
science de la programmation												
technologies appliquées et projets												
communication média												
design graphique												
sciences de l'Homme et de la société												
sciences des données et communication												
sciences de la vie et de la terre												
projet personnel de recherche												
Total	31	33	31	31	31	32	31	32	31	30	31	32

discipline fondamentale
 * nombre de leçons hebdomadaires
 ** coefficient de la discipline

G		I		P		R		
L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	
3	3	2	3	2	3	3	3	cours différent pour section A
3	3	2	3	2	3	3	3	cours différent pour section A
4	3	4	3	4	3	4	3	cours différent pour section A
3	3	3	3	3	3	3	3	même cours pour tous les élèves qui suivent l'enseignement secondaire classique option latin/chinois
3	3	5	3	5	3	3	3	même cours sections C, D, I même cours sections A, E, F, G section R : choix mathématiques ou mathématiques fort
2	2	2	2	2	2	2	2	même cours, sauf pour section I
2	2					2	4	
						1		
3	4							même cours pour section I
						2	2	
2	2	2	2			2	2	cours différent pour section C
1,5	2	2,5	2	1,5	2	1,5	2	même cours sections A, D, F, G, P, R même cours sections B, C, E
1,5	2	1,5	2	1,5	2	1,5	2	même cours sections A, D, F, G, P, R même cours sections B, C, E
1	1	1	1	1	1	1	1	
1	2	1	1	1	2	1	2	
1	2			1	2	1	2	discipline combinée
								discipline combinée
		2	3					
		2	2					discipline combinée
		1	2					
		1	2					
				2	4			
				2	3			
				2	2			
				2	2			
31	34	32	34	32	34	31	32	



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

SECTION	A		B		C		D		E		F	
Discipline	L.*	C.**	L.*	C.**	L.	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**
français	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
allemand	4	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
anglais	4	4	4	3	4	3	4	3	4	3	4	3
4 ^e langue vivante	3	3										
mathématiques	3	2	6	4	5	3	5	3	3	3	3	3
histoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
géographie												
relations internationales												
sciences économiques et sociales							3	4				
sciences économiques												
biologie	2	2	2	2	3	4	2	2	2	2	2	2
physique	1,5	2	2,5	3	2,5	3	1,5	2	1,5	2	2,5	2
chimie	1,5	2	2,5	3	2,5	3	1,5	2	2,5	2	1,5	2
cours à option	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
éducation physique et sportive	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
vie et société	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
éducation artistique	1	2	1	2	1	2	1	2	5	4	1	2
éducation musicale											4	4
science de la programmation												
technologies appliquées et projets												
communication média												
design graphique												
activités entrepreneuriales												
informatique												
sciences de l'Homme et de la société												
sciences des données et communication												
sciences de la vie et de la terre												
projet personnel de recherche												
Total	30	32	30	30	30	31	30	31	30	29	30	31

discipline fondamentale

* nombre de leçons hebdomadaires

** coefficient de la discipline

¹ Une discipline combinée prévoit au moins deux matières différentes.

G		I		N		P		R		
L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	cours différent pour section A
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	cours différent pour section A
4	3	4	3	4	3	4	3	4	3	cours différent pour section A
3	3	5	3	5	3	5	3	3	3	même cours sections C, D, I même cours sections A, E, F, G section R : choix mathématiques ou mathématiques fort
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	même cours, sauf pour section I
2	2							2	4	
								1		
3	4							3	4	
								2	2	
2	2	2	2	2	2			2	2	cours différent pour section C
1,5	2	2,5	2	1	2	1,5	2	1,5	2	même cours sections A, D, F, G, P, R même cours sections B, C, E
1,5	2	1,5	2	1	2	1,5	2	1,5	2	même cours sections A, D, F, G, P, R même cours sections B, C, E
2	2							2	2	
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
1	2	1	1	1	2	1	2	1	2	
1	2					1	2	1	2	discipline combinée
										discipline combinée
		2	3							
		2	2							discipline combinée
		1	2							
		1	2							
				6	4					
				2	2					
						2	4			
						2	3			
						2	2			
						2	2			
30	33	31	31	31	29	31	31	30	33	

En section A, le programme en mathématiques diffère partiellement de celui des autres sections. L'éducation artistique en section E, l'éducation musicale en section F et les mathématiques en section B sont des disciplines combinées¹, d'où le nombre de leçons élevé dans la grille ci-dessus.

3.8. LA CLASSE DE 2C

Pour chaque section, la grille des horaires en classe de 2^e comprend les disciplines suivantes avec le nombre indiqué de leçons hebdomadaires.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE OPTION LATIN OU OPTION CHINOIS

SECTION	A		B		C		D		E		F	
Discipline	L.*	C.**	L.*	C.**	L.	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**
français	5	4	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3
allemand	5	4	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3
anglais	5	4	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3
latin/chinois	[3]	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3
cours à option	[2]	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
4 ^e langue vivante ou grec ancien	5	3										
mathématiques I			4	3	5	3	5	3	3	2	3	2
mathématiques II			3	4								
informatique			1									
philosophie	2	2					2	2				
histoire	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3
éducation à la citoyenneté	1		1		1		1		1		1	
géographie							2	2				
sciences économiques												
économie générale									2	2	2	2
économie politique							2	3				
économie de gestion et application informatique							4	4				
biologie					3	4						
physique			4	3	4	3					2	2
chimie			4	3	4	3			2	2		
éducation physique et sportive	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
éducation artistique I	1	2							4	4	1	2
éducation artistique II									3	3		
éducation musicale I	1	2							1	2	4	4
éducation musicale II											3	3
science de la programmation												
technologies appliquées et projets												
communication média												
analyse et modélisation d'informations												
sciences de l'Homme et de la société												
sciences des données et communication												
sciences de la vie et de la terre												
relations internationales												
projet personnel de recherche												
cours à option												
Total	31/30	28/27	31	28	31	28	30	29	30	30	30	30

G		I		P		R		
L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	
(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	cours différent en section A
(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	cours différent en section A
(3)	3	3	3	3	3	(3)	3	cours différent en section A
(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	
2	2							
3	2	5	3	5	3	(3)	2	même cours en sections C, D, I, même cours en sections E, F, G
						(4)	3	section R : choix entre mathématiques I et mathématiques II
2	2			2	2	2	2	même cours
2	3	2	2	2	3	2	3	même cours sauf en section I (≠ discipline combinée)
1		1	2	1		1		
2	2							même cours
						4	3	
								même cours
2	2							
4	4							
		3	2					même cours en sections B, C
								même cours en sections B, C
1	1	1	1	1	1	1	1	
1	2							discipline combinée en section E
								discipline combinée en section E
1	2							discipline combinée en section F
								discipline combinée en section F
		2	3					
		4	2					discipline combinée
		2	3					
		2	3					
				3	4			
				3	3			
				2	3			
				2	3	3	4	
						1		
						2	2	
30	31	31	30	30	31	30	28	

discipline fondamentale
 * nombre de leçons hebdomadaires
 ** coefficient de la discipline

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

SECTION	A		B		C		D		E		F	
Discipline	L.*	C.**	L.*	C.**	L.	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**
français	5	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
allemand	5	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
anglais	5	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
cours à option	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
4 ^e langue vivante	5	3										
mathématiques I			4	3	5	3	5	3	3	2	3	2
mathématiques II			3	4								
informatique			1									
philosophie	2	2					2	2				
histoire	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3	2	3
éducation à la citoyenneté	1		1		1		1		1		1	
géographie							2	2				
sciences économiques												
économie générale									2	2	2	2
économie politique							2	3				
économie de gestion et application informatique							4	4				
biologie					3	4						
physique			4	3	4	3					2	2
chimie			4	3	4	3			2	2		
éducation physique et sportive	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
éducation artistique I	1	2							4	4	1	2
éducation artistique II									3	3		
éducation musicale I	1	2							1	2	4	4
éducation musicale II											3	3
science de la programmation												
technologies appliquées et projets												
communication médias												
analyse et modélisation d'informations												
économie politique												
activités entrepreneuriales												
sciences de l'Homme et de la société												
sciences des données et communication												
sciences de la vie et de la terre												
projet personnel de recherche												
relations internationales												
cours à option												
Total	30	27	31	28	31	28	30	29	30	30	30	30

G		I		N		P		R		
L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	
3	3	3	3	3	3	2	3	3	3	cours différent en section A
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	cours différent en section A
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	cours différent en section A
2	2							2	2	
3	2	5	3	5	3	5	3	(3)	2	même cours en sections C, D, I même cours en sections E, F, G
								(4)	3	section R : choix entre mathématiques I et mathématiques II
				2	3					
2	2					2	2	2	2	même cours
2	3	3	2	2	2	2	3	2	3	même cours sauf en section I (≠ discipline combinée)
1		1	2	2	3	1		1		
2	2			2	2			2	2	même cours
								4	3	
2	2									même cours
4	4									
		3	2							même cours en sections B, C
										même cours en sections B, C
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
1	2									discipline combinée en section E
										discipline combinée en section E
1	2									discipline combinée en section F
										discipline combinée en section F
		2	3							
		4	2							
		2	3							
		2	3							
				2	3					
				6	4					
						3	4			
						3	3			
						2	3			
						2	3	3	4	
								1		
								2	2	
30	31	31	30	31	29	30	31	30	31	

- discipline fondamentale
- * nombre de leçons hebdomadaires
- ** coefficient de la discipline
- () choix de 3 langues parmi les 4 enseignées
respectivement d'une langue parmi les 2 enseignées
- [] choix entre le latin et le cours à option

*Enseignement secondaire classique
option latin - en section I et N, l'élève
suit d'office le cours d'anglais.*

PASSAGE DANS UNE AUTRE SECTION

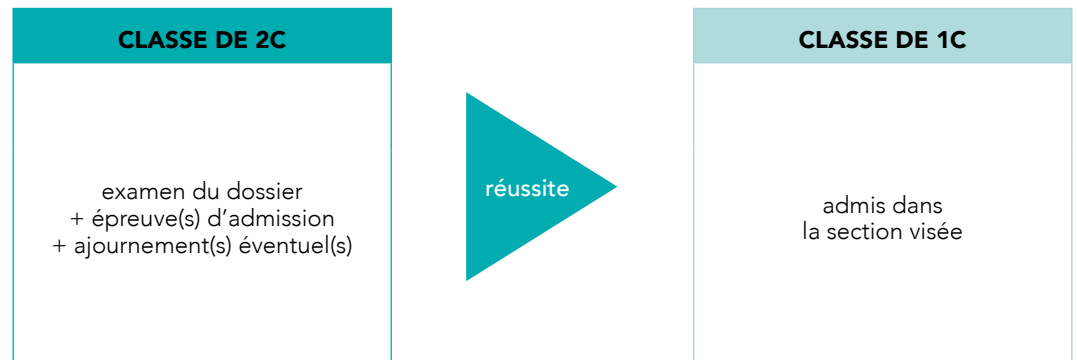
Pour l'élève qui souhaite changer de section lors du passage d'une classe de 2C à une classe de 1C, le directeur, après examen du dossier, fixe, le cas échéant, la ou les disciplines dans lesquelles l'élève est tenu de passer une épreuve d'admission. Le directeur lui communique le programme à préparer et désigne les examinateurs.

Lors du passage de 2C en 1C, l'élève est obligé de passer des examens d'admission dans les disciplines qui ne figurent pas au programme de la classe de 2C qu'il a fréquentée et qui seront inscrites par la suite sur le diplôme de fin d'études secondaires classiques de la section visée. Le directeur lui communique le programme à préparer et désigne les examinateurs.

Si l'élève change d'établissement, le directeur du lycée d'accueil devra fixer les épreuves d'admission et les organisera au sein de son établissement.



L'élève doit passer ses ajournements éventuels dans son lycée d'origine sauf dans les disciplines qui ne figurent pas au programme de la classe visée ou qui ne sont plus des disciplines fondamentales dans la classe visée à condition d'avoir eu une note annuelle d'au moins 25 points.



Règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 2005 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves, Art.10



3.9. LA CLASSE DE 1C

Pour chaque section, la grille des horaires en classe de 1^{re} comprend les disciplines suivantes avec le nombre indiqué de leçons hebdomadaires.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE OPTION LATIN OU CHINOIS

SECTION	A		B		C		D		E		F		G		I		R		
Discipline	L.*	C.**	L.*	C.**	L.	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	
français	5	4	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	cours différent en section A
allemand	5	4	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	cours différent en section A
anglais	5	4	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	3	3	(3)	3	cours différent en section A
latin/chinois	[3]	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	(3)	3	
cours à option	[2]	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2			2	2	
4 ^e langue vivante ou grec ancien	5	4																	
mathématiques I			4	3	6	3	5	3	3	2	3	2	3	2	6	3	(3)	2	même cours pour 1C et 1D
mathématiques II			4	3													(4)	3	R: choix math I & math II
informatique			2	4															
philosophie	3	3	2	2	2	2	3	2	3	2	3	2	3	2	2	2			
philosophie et politique																	3	2	
histoire	2	2	((2))	2	((2))	2	2	2					2	3			2	3	
géographie													2	3			2	3	
relations internationales																	6	4	
sciences sociales													4	4					
économie générale	2	2	((2))	2	((2))	2													
économie politique							4	4					2	2			2	3	
économie de gestion							4	3									3		
économie et finances															2	2			
biologie					4	4													
physique			4	3	4	3									3	2			
chimie			4	3	4	3													
éducation physique et sportive	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
éducation artistique I									6	4			2	2					discipline combinée en section E
éducation artistique II									4	3									discipline combinée en section E
histoire de l'art									3	3	2	2							en section F histoire de l'art et de l'architecture
éducation musicale I									2	2	6	4							discipline combinée en section F
éducation musicale II											3	3							discipline combinée en section F
histoire de la musique											4	3							
science de la programmation															3	3			
technologies appliquées et projets															4	2			discipline combinée
communication média															2	3			
analyse et modélisation d'informations															2	3			
Total	31/30	27/26	31	26	31	26	30	26	30	25	30	25	30	27	31	27	31	30	

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

SECTION	A		B		C		D		E		F		G		I		N		P		R		
Discipline	L.*	C.**	L.*	C.**	L.	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	L.*	C.**	
français	5	4	(3)	3	(3)	3	3	3	(3)	3	(3)	3	3	3	(3)	3	3	3	(3)	3	(3)	3	cours différent en section A
allemand	5	4	(3)	3	(3)	3	3	3	(3)	3	(3)	3	3	3	(3)	3	3	3	(3)	3	(3)	3	cours différent en section A
anglais	5	4	(3)	3	(3)	3	3	3	(3)	3	(3)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	(3)	3	cours différent en section A
cours à option	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2					2	2	2	2	
4 ^e langue vivante	5	4																					
mathématiques I			4	3	6	3	5	3	3	2	3	2	3	2	6	3	5	3	5	3			même cours pour l'analyse C, D
mathématiques II			4																		(3)	2	R: choix math I & math II
informatique			2														2	3			(4)	3	
philosophie	3	3	2	2	2	2	3	2	3	2	3	2	3	2	2	2	2	2	3	2			
philosophie et politique																					3	2	
histoire	2	2	((2))	2	((2))	2	2	2					2				2	2	(2)	2	2		3
géographie													2								2		
relations internationales																					6	4	
sciences sociales													4	4									
économie générale	2	2	((2))	2	((2))	2													(2)	2			
économie politique							4	4					2	2							2		3
économie de gestion							4	3													3		
économie et finances															2	2							
biologie					4	4																	
physique			4	3	4	3									3	2							
chimie			4	3	4	3																	
éducation physique et sportive	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
éducation artistique I									6	4			2	2									discipline combinée en section E
éducation artistique II									4	3													discipline combinée en section E
histoire de l'art									3	3	2	2											en section F histoire de l'art et de l'architecture
éducation musicale I									2	2	6	4											discipline combinée en section F
éducation musicale II											3	3											discipline combinée en section F
histoire de la musique											4	3											
science de la programmation															3	3							
technologies appliquées et projets															4	2							discipline combinée
communication média															2	3							
analyse et modélisation d'informations															2	3							
Economie politique																	4	3					
Activités entrepreneuriales																	6	4					
sciences des données et de la communication																			4	3			
sciences de la vie et de la terre																			3	3			
sciences de l'Homme et de la société																			4	4			
Total	30	26	31	26	31	26	30	26	30	25	30	25	30	27	31	27	31	27	30	26	31	24	

* nombre de leçons hebdomadaires

** coefficient de la discipline

discipline fondamentale

()

(())

[]

choix de 2 langues parmi les 3 (ou 4 pour la section R) enseignées

respectivement d'1 langue parmi les 2 enseignées

choix entre histoire et économie générale

choix entre le latin et le cours à option

4. LES CRITÈRES DE PROMOTION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

À la fin de l'année scolaire, le conseil de classe décide de la promotion des élèves qui ont composé dans toutes les disciplines.

Toutefois, si à la fin de l'année scolaire, l'élève n'a pas composé dans toutes les disciplines, le conseil de classe décide dans quelles disciplines l'élève est tenu de passer les épreuves manquantes. Le conseil de classe peut aussi prendre une décision en fonction des résultats que l'élève a déjà obtenus.

L'élève ne peut s'inscrire plus de trois fois à une classe de 1C.

Pour le calcul des notes annuelles et de la moyenne générale annuelle, les fractions de point sont arrondies à l'unité supérieure.

4.1. LES NOTES

Les compétences des élèves sont évaluées par des épreuves qui sont des devoirs en classe et des contrôles (interrogations écrites ou orales, travaux en classe, appréciations de la préparation des travaux et devoirs à domicile).

L'évaluation des devoirs en classe est exprimée par une note échelonnée de 01 à 60 points.

Une note suffisante est une note supérieure ou égale à 30 points.

Une note insuffisante est une note inférieure à 30 points.

- 2 notes annuelles insuffisantes supérieures ou égales à 20 points peuvent être compensées si la moyenne générale annuelle est d'au moins 38 points ;
- 1 note annuelle insuffisante supérieure ou égale à 20 points peut être compensée si la moyenne générale annuelle est de 36 à 37 points ;
- les élèves des classes de 7 C à 4 C ne peuvent compenser simultanément deux notes insuffisantes dans les disciplines telles que mathématiques, allemand, français, anglais, chinois et latin ;
- L'élève qui a une moyenne générale annuelle de 45 points ou plus peut compenser toutes les notes.

LA NOTE TRIMESTRIELLE/SEMESTRIELLE

La note trimestrielle/semestrielle est la moyenne des notes des devoirs en classe. Cette moyenne peut être ajustée de plus ou moins 4 points en fonction de la note obtenue lors des contrôles. Si la discipline est composée de plusieurs matières (discipline combinée), la note trimestrielle ou semestrielle de la discipline est la moyenne pondérée des notes trimestrielles ou semestrielles des matières.

LA NOTE ANNUELLE

La note annuelle d'une discipline est la moyenne des notes trimestrielles ou semestrielles. Chaque trimestre ou semestre pendant lequel la discipline a été enseignée compte à parts égales.

LA MOYENNE ANNUELLE PONDÉRÉE

La moyenne générale annuelle est la moyenne arithmétique de toutes les notes annuelles des disciplines. La moyenne annuelle pondérée est la moyenne annuelle de chaque branche multipliée par le coefficient y affecté et divisée par la somme de tous les coefficients.

8.2. LA DÉCISION DE PROMOTION DE 7C À 2C

8.2.1. RÉUSSITE

L'élève réussit dans les classes de 7C, 6C, 5C et 4C s'il a obtenu des notes annuelles suffisantes dans toutes les disciplines ou s'il peut compenser toutes ses notes insuffisantes ou s'il a une moyenne générale annuelle d'au moins 45 points.

Dans les classes de 3C et 2C, l'élève réussit s'il a des notes annuelles suffisantes pour toutes les disciplines ou s'il peut compenser toutes ses notes annuelles insuffisantes, les disciplines fondamentales ne pouvant pas être compensées¹.

Si l'élève a obtenu plusieurs notes annuelles insuffisantes compensables, que ce soit dans les classes inférieures ou supérieures, et si un choix doit être fait concernant les notes compensées, le conseil de classe décide dans quelle(s) discipline(s) la compensation s'applique. De plus, le conseil de classe peut lui imposer un travail de révision avec une épreuve éventuelle dont la note sera prise en compte comme devoir en classe du 1er trimestre ou semestre de l'année scolaire suivante.

8.2.3. AJOURNEMENT

Si ni les conditions de réussite ni les conditions d'échec ne sont remplies, l'élève est ajourné. L'ajournement peut consister en

- un travail de vacances fixé individuellement pour chaque élève et chaque discipline qui se solde par une épreuve portant sur le travail de vacances et une décision de promotion. Pour la note finale, l'appréciation du travail intervient pour un quart et celle de l'épreuve pour trois quarts. La tâche imposée, les dates de remise et de l'épreuve ainsi que la nature de l'épreuve (orale, écrite ou pratique) sont communiquées en juillet à l'élève et à ses parents.
- un travail de révision qui peut, selon la décision du conseil de classe, se solder par une épreuve qui est mise en compte comme devoir en classe du 1er trimestre/semestre. En classe de 2C, l'épreuve n'est pas mise en compte en 1C.

L'élève ne peut s'inscrire plus de deux fois dans une même classe, exception faite pour les élèves de 1C.

Pour un élève qui a dû s'absenter pour des raisons de santé, une situation familiale douloureuse, une maturité insuffisante ou pour un besoin spécifique, le conseil de classe peut autoriser un redoublement exceptionnel.

¹ Voir page 25 - Les disciplines fondamentales.

8.2.2. ÉCHEC

L'élève échoue si le nombre de ses notes annuelles insuffisantes est supérieur au tiers (non arrondi) du nombre total de disciplines, sauf s'il est en classe de 7C, 6C, 5C ou 4C et qu'il a une moyenne générale annuelle d'au moins 45 points.

Si l'élève échoue, le conseil de classe peut recommander un redoublement qui est accompagné de mesures de remédiation décidées par le conseil de classe. Celui-ci peut aussi examiner la possibilité de l'orienter vers une autre voie de formation ou un autre ordre d'enseignement. S'il juge une réorientation nécessaire, il en fait la recommandation à l'élève et à ses parents auxquels appartient la décision. En cas de refus par les parents, le conseil de classe autorise l'élève à redoubler.

Dans les classes de 3C et de 2C, une note annuelle insuffisante dans une discipline fondamentale ou une note annuelle insuffisante inférieure à 20 points dans une autre discipline donne lieu à un travail de vacances.

Dans tous les autres cas, le conseil de classe décide pour chaque élève et chaque discipline si l'ajournement est un travail de vacances ou un travail de révision. Si un travail de vacances est imposé, le lycée assure que l'élève puisse profiter d'un cours de soutien si celui-ci en fait la demande.

4.3 LES CRITÈRES DE PROMOTION

EN CLASSE DE 4C

Nombre de disciplines à notes annuelles insuffisantes	Moyenne annuelle pondérée	Promotion
		Admis
0		Admis
1 2 3	≥38 36 ou 37	2 notes insuffisantes ≥ 20 peuvent être compensées* 1 note insuffisante non fondamentale ≥ 20 peut être compensée (*) Admis / Ajourné
≥4		Refusé

*Une seule note en mathématiques et une seule en langues peut être compensée simultanément.

EN CLASSE DE 3C

Nombre de disciplines à notes annuelles insuffisantes											Moyenne annuelle pondérée	Promotion	
A	B	C	D	E	F	G	I	N	P	R			
0													Admis
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	≥38 36 ou 37	2 notes insuffisantes non fondamentales ≥ 20 peuvent être compensées* 1 note insuffisante non fondamentale ≥ 20 peut être compensée* Admis / Ajourné	
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2			
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3			
4			4		4	4	4						
≥5	≥4	≥4	≥5	≥4	≥5	≥5	≥5	≥4	≥4	≥4		Refusé	

*Les notes annuelles des disciplines fondamentales ne sont pas compensées.

EN CLASSE DE 2C

Nombre de disciplines à notes annuelles insuffisantes											Moyenne annuelle pondérée	Promotion	
A	B	C	D	E	F	G	I	N	P	R			
0													Admis
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	≥38 36 ou 37	2 notes insuffisantes non fondamentales ≥ 20 peuvent être compensées* 1 note insuffisante non fondamentale ≥ 20 peut être compensée* Admis / Ajourné	
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2			
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3			
				4	4	4	4						
≥4	≥4	≥4	≥4	≥5	≥5	≥5	≥5	≥4	≥4	≥4		Refusé	

*Les notes annuelles des disciplines fondamentales ne sont pas compensées.

CRITÈRES DE PROMOTION DES CLASSES DE 1C

Est admis le candidat qui a obtenu pour toutes les disciplines d'examen soit des notes finales suffisantes soit des notes finales suffisantes et une ou deux notes finales insuffisantes compensées.

EN CLASSE DE 1C

Nombre de notes finales insuffisantes	Moyenne générale	Promotion
		Admis
0		Admis
1 2 3	≥38 36 ou 37	Admis / Ajourné
≥4		Refusé

*Les notes finales des disciplines fondamentales ainsi que les notes finales inférieures à 20 points ne sont pas compensables.

À la suite de l'examen de fin d'études secondaires, le candidat ayant réussi peut obtenir les mentions suivantes :

Si la moyenne générale est :	L'élève obtient la mention :
≥ 36 points	assez bien
≥ 40 points	bien
≥ 48 points	très bien
≥ 52 points	excellent

Pour chaque note compensée de 27 à 29 points, le candidat peut se présenter à une **épreuve complémentaire facultative** en vue d'obtenir une note finale de 30 points en cas de réussite. S'il échoue à cette épreuve, le candidat peut se présenter à un **ajournement facultatif** en vue d'obtenir une note finale de 30 points en cas de réussite. L'admission par compensation reste acquise en cas d'échec à l'épreuve facultative ou à l'ajournement facultatif. Si à l'issue de ces épreuves le candidat n'a plus de notes insuffisantes, il peut obtenir une mention.

Est refusé le candidat qui a obtenu plus de trois notes finales insuffisantes. L'élève de la section A est refusé s'il a obtenu trois notes insuffisantes en langues.



Le candidat qui n'est ni admis ni refusé doit se présenter à des **épreuves d'ajournement obligatoires** dans la discipline ou les disciplines dans lesquelles il a obtenu une note finale insuffisante.

Toutefois, l'épreuve d'ajournement est remplacée par une **épreuve complémentaire obligatoire** si la note finale est située entre 27 et 29 points. Si l'élève échoue à cette épreuve, il est ajourné.

LES ÉPREUVES D'AJOURNEMENT

Les épreuves d'ajournement de la session d'été ont lieu lors de la session d'automne. Elles sont écrites, orales ou pratiques.

Si l'élève a échoué en première session et qu'il a une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 36 points, il est autorisé à se présenter à la session d'automne.

Pour chaque discipline qui a donné lieu à une épreuve d'ajournement réussie, la note finale est fixée à 30 points.

Une brochure reprenant toutes les modalités et les détails de l'examen est distribuée aux élèves de 1 C au courant du premier trimestre et consultable sur le site www.men.public.lu.

5. L'EXAMEN DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES CLASSIQUES

5.1. LE DÉROULEMENT

À la fin de la classe de 1C, l'élève se soumet à un examen en vue d'obtenir le diplôme de fin d'études secondaires classiques. Ce diplôme donne accès aux études supérieures et universitaires.

Le certificat de notes mentionne non seulement les disciplines présentées à l'examen et leurs notes, mais également les autres disciplines étudiées en classes de 2C et de 1C. En outre, un complément au bulletin contenant une attestation du niveau de langue visé, un certificat des activités périscolaires et une description du cursus (finalités de la section et des disciplines) est délivré à l'élève.

Au début de l'année scolaire, une brochure éditée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse contenant tous les détails sur le fonctionnement et l'organisation de l'examen de fin d'études secondaires de l'année en cours est remise à chaque élève d'une classe de 1C.

Deux sessions sont organisées par année scolaire, une en mai/juin et l'autre en septembre.

Pour être admis à l'examen, les élèves doivent avoir suivi régulièrement et de façon continue l'enseignement de la classe de 1C et avoir composé dans toutes les disciplines prévues au programme.

Pour chaque section, les disciplines d'examen, les disciplines fondamentales, les épreuves orales ainsi que les coefficients de toutes les disciplines au programme sont fixés et arrêtés d'après le règlement grand-ducal du 22 juillet 2024 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques. Le nombre de disciplines d'examen est fixé à six pour chaque section.

Pour autant que les programmes soient les mêmes, les épreuves écrites sont communes pour les élèves des différentes sections.

Pour chaque discipline d'examen, la note finale se compose pour un tiers de la note de l'année et pour deux tiers de la note de l'examen.

Le candidat refusé aux épreuves de la première session est autorisé à s'inscrire aux épreuves de la deuxième session de la même année à condition d'avoir une moyenne pondérée des notes de l'année égale ou supérieure à 36 points.

Il y a deux épreuves orales, dont une en langues. L'élève ayant le choix entre plusieurs langues communique au directeur de l'établissement qu'il fréquente, celle dans laquelle il souhaite se soumettre à une épreuve orale à l'examen. L'autre épreuve orale a lieu dans une discipline fondamentale. L'épreuve orale compte pour un quart dans le calcul de la note de l'examen de la discipline donnée.

Le choix des disciplines d'examen et des épreuves orales est effectué par les élèves au plus tard le premier jour du deuxième semestre de l'année scolaire.

DISCIPLINES D'EXAMEN

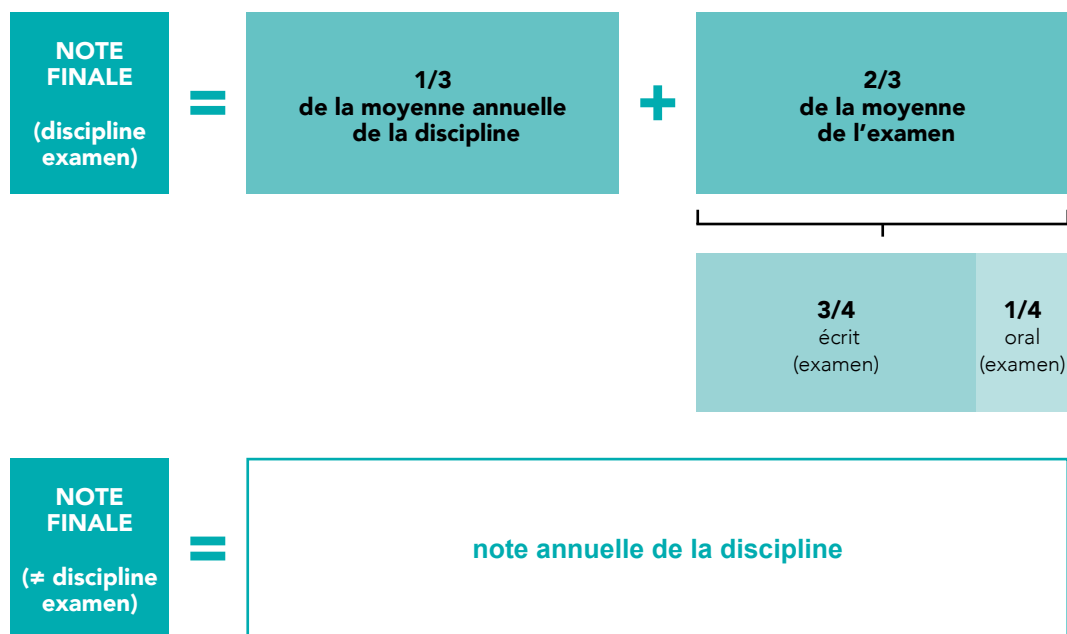
SECTION	A		B		C		D		E		F		G		I		N		P		R	
DISCIPLINE	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral	écrit	oral
français	x	x**	x ¹	x*	x ¹	x*	x ²	x*	x ²	x*	x ²	x*	x ²	x*	x ¹	x*	x ¹	x*	x ¹	x*	x ²	x*
allemand	x	x**	x ¹	x*	x ¹	x*	x ²	x*	x ²	x*	x ²	x*	x ²	x*	x ¹	x*	x ¹	x*	x ¹	x*	x ²	x*
anglais	x	x**	x ¹	x*	x ¹	x*	x ²	x*	x ²	x*	x ²	x*	x ²	x*	x ¹	x*	x ¹	x*	x ¹	x*	x ²	x*
latin/chinois	x ¹	x**	x ¹	x*	x ¹	x*	x ²	x*	x ²	x*	x ²	x*	x ²	x*	x ¹	x*					x ²	x*
4 ^e langue vivante ou grec ancien	x ¹	x**																				
mathématiques I			x		x		x		x ²		x ²		x ²		x		x		x		x ²	
mathématiques II			x	x	x		x								x				x		x ²	
informatique			x														x					
philosophie	x ¹		x ¹		x ¹		x ¹		x ¹		x ¹		x ¹		x ¹		x		x ¹			
philosophie et politique																						
histoire	x ²		x ¹		x ¹		x ¹						x				x		x ¹		x	
géographie													x								x	
sciences sociales													x	x								
économie générale	x ²		x ¹		x ¹														x ¹			
économie politique							x	x					x				x				x	
économie de gestion							x														x	
économie et finances																						
biologie					x	x																
physique			x		x																	
chimie			x		x																	
éducation artistique I									x													
éducation artistique II									x													
histoire de l'art									x	x	x ¹		x ¹									
écriture et analyse musicale											x											
direction chorale et pratique instrumentale											x											
histoire de la musique									x ¹		x	x										
science de la programmation																	x	x				
analyse et modélisation d'informations																	x					
communication médias																						
activités entrepreneuriales																			x	x		
sciences de l'Homme et de la société																					x	
sciences des données et de la communication																					x ¹	
sciences de la vie et de la terre																						
relations internationales																						

¹ 1 discipline au choix de l'élève / ² 2 disciplines au choix de l'élève

* 1 discipline au choix de l'élève (parmi les branches choisies à l'écrit) / ** 2 disciplines au choix de l'élève (parmi les branches choisies à l'écrit)



5.3. LE CALCUL DE LA NOTE FINALE



II. L'ORIENTATION VERS D'AUTRES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES



1. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL

Les classes supérieures de l'enseignement secondaire général (ESG) sont réparties en cinq divisions dont chacune offre différentes sections.

Après la réussite de l'examen de fin d'études secondaires générales, un accès à des études supérieures est envisageable. Certaines voies de formation confèrent en plus une qualification professionnelle.

1.1. LES CLASSES SUPÉRIEURES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL

Les classes supérieures de l'enseignement secondaire général sont organisées dans les divisions suivantes :

- une division administrative et commerciale ;
- une division des professions de santé et des professions sociales ;
- une division technique générale ;
- une division artistique ;
- une division hôtelière et touristique.

Chacune des classes de l'enseignement secondaire général offre diverses sections.

1GSE	1GIG	1GIN	1GA3D	1GSN	1GT2S	1G3S	1GCG	1GCC	1GCF	1GMM	1GAE	1GDL	1GACV	1GPM	1GGH
2GSE	2GIG	2GIN	2GA3D	2GSN	2GT2S	2G3S	2GCG	2GCC	2GCF	2GMM	2GAE	2GDL	2GACV	2GPM	2GGH
section sciences environnementales	section ingénierie	section informatique	section architecture, design et développement durable	section sciences naturelles	section technologies, sport et santé	section sciences naturelles, informatiques et mathématiques	section gestion	section communication et organisation	section finance	section marketing, médias et communication	section affaires économiques	section data literacy	section arts et communication visuelle	section production musicale	section gestion de l'hospitalité
3GIG		3GA3D	3GSN	3GT2S	3G3S	3GCM						3GACV	3GPM	3GGH	
4GIG		4 GA3D	4 GSN	4 GT2S	4 G3S	4GCM						4GACV	4GPM	4GGH	
section ingénierie	section architecture, design et développement durable		section sciences naturelles	section technologies, sport et santé	section sciences naturelles, informatiques et mathématiques	section administrative et commerciale						section arts et communication visuelle	section production musicale	section gestion de l'hospitalité	
division technique générale						division administrative et commerciale						division artistique		division hôtelière et touristique	



1.2. L'ORIENTATION VERS L'ESG APRÈS LA CLASSE DE 5C ET LA CLASSE DE 4C

1GSH	1GSI	1GED	1GSO
2GSH	2GSI	2GED	2GSO
section sciences de la santé		section sciences sociales	
section de la formation de l'infirmier		section de la formation de l'éducateur	
3GSH	3GPS	3GSO	
4GSH	4GPS	4GSO	
section des professions de santé et des professions sociales		section sciences sociales	
division des professions de santé et des professions sociales			

L'élève provenant de l'enseignement secondaire classique est admis aux classes supérieures de l'enseignement secondaire général, division technique générale, s'il a eu en classe de 5 C des notes d'au moins 26 points en langues et une note suffisante en mathématiques.

L'élève qui en classe de 5C a obtenu une note annuelle d'au moins 26 points en mathématiques et une moyenne des notes annuelles en langues suffisante a accès à la division administrative et commerciale de l'enseignement secondaire général.

L'élève qui en classe de 5C a obtenu des notes d'au moins 26 points en langues et en mathématiques a accès à toutes les autres divisions de l'enseignement secondaire général.

Pour être admis à la division artistique de l'enseignement secondaire général, l'élève doit réussir la classe de 5C et faire preuve de compétences artistiques illustrées par un dossier artistique personnel. Il doit également passer une épreuve au Lycée des Arts et Métiers. Une commission apprécie le dossier et l'épreuve du candidat.

Pour des raisons d'organisation, l'élève qui souhaite fréquenter une telle classe doit impérativement fixer un rendez-vous sur le site du Lycée des Arts et Métiers (www.artsetmetiers.lu), et ceci au plus tard avant la mi-avril de l'année scolaire en cours.

De plus, l'élève provenant de l'enseignement secondaire classique est admis à toute formation professionnelle à condition d'avoir eu une moyenne générale de 30 points en classe de 5C. Si cela n'est pas le cas, le directeur du lycée qui l'accueille lui impose une épreuve d'admissibilité.

Pour l'élève qui souhaite changer d'ordre d'enseignement après la 4C, le directeur du lycée d'accueil, après examen du dossier, fixe, le cas échéant, la ou les disciplines dans laquelle/ lesquelles l'élève est tenu de passer une épreuve d'admission. Le directeur lui communique le programme à préparer et désigne les examinateurs.

1.3. L'ORIENTATION VERS L'ESG APRÈS LA CLASSE DE 3C

L'élève qui désire changer d'ordre d'enseignement après avoir réussi une classe de 3C est admissible en classe de 2G s'il remplit les conditions suivantes.

Dans le cas contraire et en situation d'échec en classe de 3C, une admission conditionnelle peut être décidée par le directeur du lycée de l'enseignement secondaire général sur base de l'ensemble des résultats scolaires.

Conditions d'admission en 2G		
ACCÈS DIRECT AUX SECTIONS SUIVANTES:	2G	Quelle classe réussir en 3C?
Division technique générale		
Section ingénierie	2GIG	3CB ou 3CC ou 3CI
Section informatique	2GIN	3CB ou 3CC ou 3CI
Section sciences naturelles	2GSN	3CB ou 3CC ou 3CI
Section sciences environnementales	2GSE	3CB ou 3CC ou 3CI
Section architecture, design et développement durable	2GA3D	3CB ou 3CC ou 3CI
Section sciences naturelles, informatiques et mathématiques	2G3S	3CB ou 3CC ou 3CI
Division administrative et commerciale		
Section gestion	2GCG	3CD ou 3CG
Section communication et organisation	2GCC	3CD ou 3CG
Section finance	2GCF	3CD ou 3CG
Section marketing, médias et communication	2GMM	3CD ou 3CG
Section data literacy	2GDL	3CB ou 3CD ou 3CN
Section affaires économiques	2GAE	3CD ou 3CN
Division artistique		
Section arts et communication visuelle	2GACV	-
Division hôtelière et touristique		
Section gestion de l'hospitalité	2GGH	3CD ou 3 CG
Division des professions de santé et des professions sociales		
Section sciences sociales	2GSO	3C toutes sections confondues
Section de la formation de l'éducateur	2GED	3C toutes sections confondues, nombre d'inscriptions limité et admission sur dossier
Section de la formation de l'infirmier	2GSI	3C toutes sections confondues
Section sciences de la santé	2GSH	3C toutes sections confondues

1.4. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation professionnelle propose près de 140 formations réparties en trois niveaux distincts :

- la formation menant au **certificat de capacité professionnelle** (CCP) d'une durée normale de trois ans ; elle se déroule surtout en milieu professionnel ;
- la formation menant au **diplôme d'aptitude professionnelle** (DAP) d'une durée normale de trois ans ; elle peut être offerte soit en régime plein temps avec des stages, soit en régime concomitant avec un contrat d'apprentissage ;
- la formation menant au **diplôme de technicien** (DT) d'une durée normale de quatre ans à caractère technique et orientée vers la pratique professionnelle ; des modules supplémentaires sont prévus pour les élèves désireux d'entamer des études supérieures.



Pour de plus amples informations, consultez la brochure *Que faire après la 5e de l'enseignement secondaire général ?* sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

<http://edulink.lu/dj9m>



2. L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL

Les classes supérieures de l'enseignement international se composent de deux années intermédiaires (classes 4I et 3I) et de deux années du programme de l'Organisation du Baccalauréat international (classes 2BI et 1BI). Cette formation mène au baccalauréat international reconnu dans la plupart des pays du monde.

Public cible	Jeunes à partir de 15 ans optant pour des études secondaires en langue française ou anglaise, tous capables de suivre un enseignement secondaire de haut niveau.
Spécificités	• langue véhiculaire : français respectivement anglais ; • langue A : français (langue principale) respectivement anglais ; • langue B : anglais (langue seconde) respectivement français ; • l'allemand est enseigné à un niveau adapté ; les débutants sont acceptés en classe de 4I.

Enseignement international en anglais

Conditions d'admission	• très bonne maîtrise de l'anglais et niveau A2+/B1 en français ; • 5C ou 5G réussie au niveau globalement avancé ou études à l'étranger reconnues comme équivalentes ; • traitement individuel des dossiers ; • tests d'admission en français, en anglais et en mathématiques. Le dossier d'admission pour l'enseignement en anglais est à envoyer directement aux lycées. Voir les détails de la procédure d'admission ainsi que les dates des tests d'admission sur le site Internet du lycée (www.al.lu).
-------------------------------	---

Enseignement international en français

Conditions d'admission	• très bonne maîtrise du français et une bonne maîtrise de l'anglais ; • 5C / 5I ou 5G / 5GIF / 5GIA réussie au niveau globalement avancé avec des cours avancés en français, anglais et mathématiques, avec deux notes annuelles imputées au niveau d'excellence et une note annuelle imputée au niveau fort ou études à l'étranger reconnues comme équivalentes ; • test d'admission en français. Pour de plus amples informations, consultez le site Internet du Lycée technique du Centre, du Lycée Mathias Adam et du Lycée technique d'Ettelbruck qui offrent le BI en français (www.ltc.lu, www.lyma.lu et www.ltett.lu) .
-------------------------------	---

3. L'ENSEIGNEMENT EUROPÉEN PUBLIC

Les Écoles européennes agréées (EEA) ont pour mission d'offrir une éducation multilingue et pluriculturelle à des élèves d'origines diverses ainsi qu'aux élèves nationaux. Elles accordent une place particulière à l'idée européenne, à l'éducation au respect mutuel et à l'ouverture sur le monde extérieur.

L'enseignement secondaire se subdivise en trois cycles, à savoir le cycle d'observation (S1-S3), le cycle de pré-orientation (S4-S5) et le cycle d'orientation (S6-S7) menant au Baccalauréat européen.

Le diplôme du Baccalauréat européen permet d'être admis dans l'enseignement supérieur de tous les pays de l'Union européenne ainsi que dans plusieurs autres pays.

Public cible	Les EEA sont des écoles publiques ouvertes à tous. Contrairement aux Écoles européennes de type I, elles sont gratuites et sans frais d'inscription, tout comme les autres écoles publiques. Elles permettent ainsi d'intégrer des élèves issus de l'immigration, qu'ils proviennent de familles désirant rester définitivement au Luxembourg ou de familles ne restant dans le pays que pour une durée déterminée. Ces écoles ciblent également les élèves des différentes régions du pays qui n'ont pas nécessairement une expérience multilingue antérieure, mais dont les parents estiment qu'un enseignement varié sur le plan linguistique et culturel est plus approprié.
Spécificités	Il existe trois sections linguistiques : l'allemand, l'anglais et le français. Les langues 1 (L1) proposées sont l'allemand, l'anglais, le français et le portugais. L'étude de la première langue étrangère (L2) commence en première année primaire. Cette langue peut être l'allemand, l'anglais ou le français. Dès la première année secondaire, tous les élèves commencent l'étude d'une deuxième langue étrangère (L3). À partir de la troisième année secondaire, la langue L2 devient progressivement la langue d'enseignement des sciences humaines, de l'histoire, de la géographie, de l'économie, de vie et société. Dans le cas de l'éducation musicale, de l'éducation artistique, des TIC et de l'éducation physique, l'enseignement est donné dans une des langues du programme de l'élève.
Conditions d'admission	Pour de plus amples informations, consultez les sites suivants • École Internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette (sections EN – FR – DE) www.eide.lu • École Internationale Gaston Thorn (sections EN – FR – DE) www.eigt.lu • Lycée Edward Steichen (sections EN – FR – DE) www.lesc.lu • Lënster Lycée International School (sections EN – FR – DE) www.llis.lu • École Internationale de Mondorf-les-Bains (sections EN – FR – DE) www.eimlb.lu • École Internationale Mersch Anne Beffort (sections EN - FR - DE) www.eimab.lu

4. L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL ANGLOPHONE (CAMBRIDGE)

Il est possible de suivre un cursus complet, tel que proposé par le Cambridge Assessment International Education, dont le réseau compte plus de 10 000 écoles dans 16 pays (voir www.edulink.lu/wk9l).

La langue véhiculaire des cours est l'anglais : ce cursus est donc réservé à des élèves anglophones confirmés.

En laissant l'élève choisir ses cours en fonction de ses projets d'études supérieures, cela lui permet de personnaliser son parcours et de se préparer au mieux pour les études supérieures. L'équipe enseignante l'aide à construire son projet en fonction de ses capacités et de ses ambitions.

Les examens se situent à deux moments de la scolarité. Le premier, l'IGCSE (International General Certificate of Secondary Education), a lieu entre 14 et 16 ans selon le niveau de l'élève. Le deuxième, l'Advanced Level, a lieu pendant les deux années qui clôturent le cycle secondaire.

Le programme, typique des pays du Commonwealth, est particulièrement bien adapté aux universités anglo-saxonnes.

Public cible	Jeunes arrivés récemment au pays et jeunes optant pour des études secondaires en anglais, tous capables de suivre un enseignement secondaire de haut niveau pour accéder à des études universitaires.
Spécificités	International GCSE : classes de 4^e et 3^e • Le curriculum ne définit pas de sections spécifiques, mais comprend des branches obligatoires et des branches optionnelles qui sont choisies par les élèves en fonction de leurs études futures. • International AS et A-levels : classes de 2^e et 1^{re} • Toutes les branches sont optionnelles et choisies par les élèves en fonction de leurs études universitaires futures.
Conditions d'admission	• très bonne maîtrise de l'anglais ; • 5 C ou 5 G réussie au niveau globalement avancé ou études à l'étranger reconnues comme équivalentes ; • traitement individuel des dossiers ; • tests d'admission en anglais et en mathématiques le cas échéant. L'inscription se fait en ligne via le site Internet du Lycée/International School Michel Lucius au cours du 2^e trimestre et au plus tard pendant les journées d'inscription nationales. Pour plus d'informations, consultez le site www.lml.lu.

5. L'ENSEIGNEMENT GERMANO-LUXEMBOURGEOIS

Deux voies s'ouvrent au Schengen-Lyzeum Perl :

1. L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE (ESC) MÈNE À DEUX DIPLÔMES :

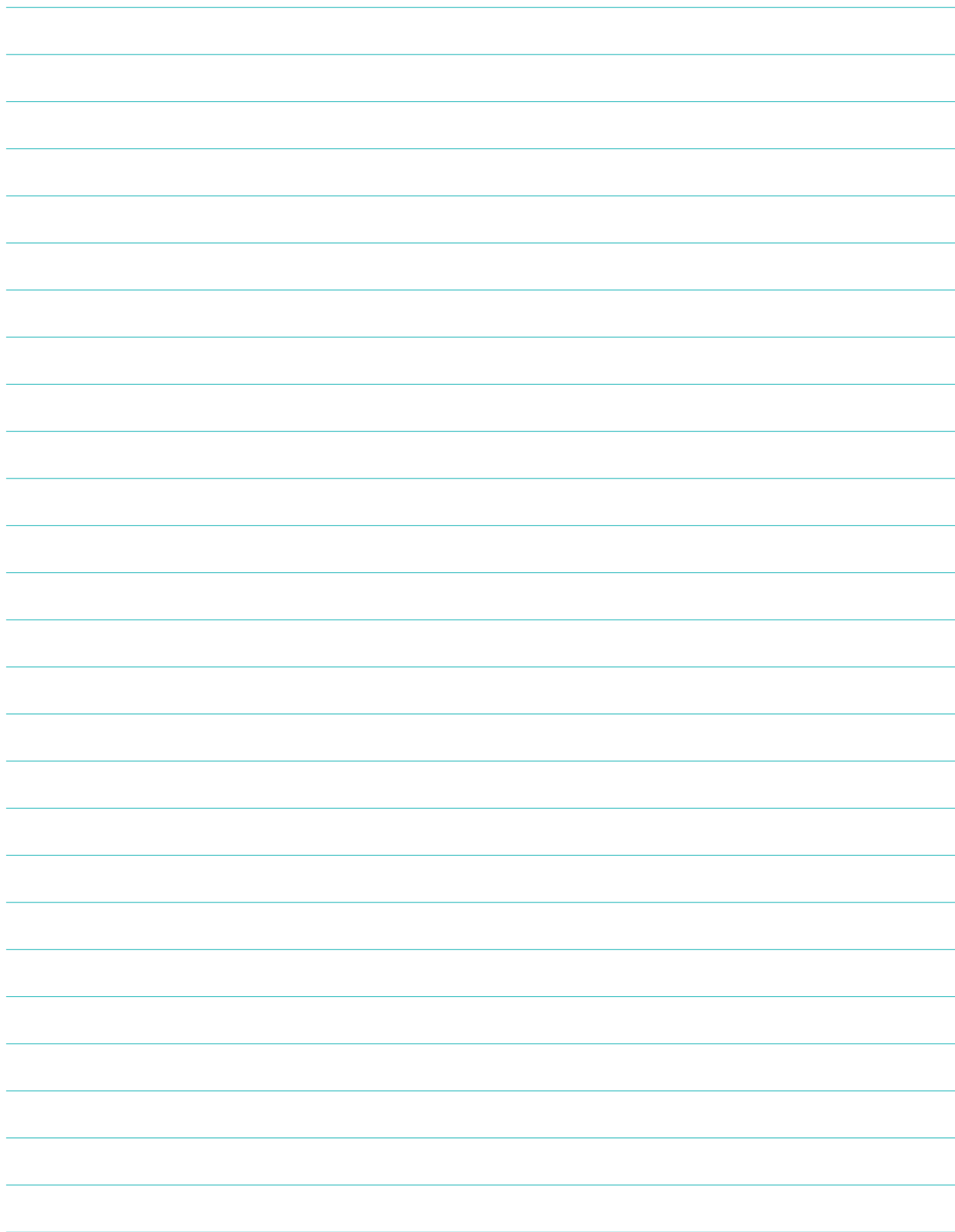
- après la classe 11 : diplôme allemand « Fachhochschulreife (schulischer Teil) ». Ce diplôme allemand est suivi d'une période de stage dans une entreprise et donne accès aux études post-secondaires.
- après la classe 12 : diplôme de fin d'études secondaires classiques, section binationale germano-luxembourgeoise « Allgemeine Hochschulreife (Abitur) ».

Les diplômes sont reconnus et permettent de poursuivre des études universitaires dans la plupart des pays du monde.

2. L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL (ESG) MÈNE À TROIS DIPLÔMES :

- après la classe 10 : diplôme allemand « Mittlerer Bildungsabschluss (MBA) »;
- après la classe 11 : diplôme allemand « Fachhochschulreife (schulischer Teil) »;
- après la classe 12 : diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires générales - division administrative et commerciale, section gestion.

Public cible	Le Schengen-Lyzeum Perl est une école binationale permettant à un public transfrontalier de la Grande Région de recevoir une éducation issue de deux pays dans un milieu multilingue et pluriculturel.
Spécificités	La langue véhiculaire est en principe l'allemand. L'histoire est enseignée en français dans l'enseignement secondaire classique. Dans cet ordre d'enseignement, il n'existe pas de sections, mais l'élève suit des cours obligatoires et en choisit certains parmi les cours optionnels pour les deux années terminales (classes 11 et 12).
Conditions d'admission	• 5C réussie pour l'enseignement secondaire classique • 5G réussie au niveau globalement avancé pour l'enseignement secondaire général Pour plus d'informations, consultez le site : www.schengenlyzeum.eu



III. LES AIDES ET CONSEILS



1. LE CENTRE PSYCHO-SOCIAL ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRES (CEPAS)

Au sein de la Maison de l'orientation, le CePAS offre aux adolescents et aux jeunes adultes âgés entre 12 et 30 ans, à leurs parents, familles et tuteurs un accompagnement psychologique et/ ou psychothérapeutique, social et en psychomotricité. Toutes les consultations au CePAS sont gratuites et confidentielles.

Le CePAS est également en charge du traitement, de la décision, de la notification et de la liquidation des demandes de subventions (pour ménages à faible revenu) et de maintien scolaire introduites via les SePAS.

2. LE DÉPARTEMENT ÉDUCATIF ET PSYCHOSOCIAL

Chaque lycée est doté d'un département éducatif et psychosocial, qui se compose du service psychosocial et d'accompagnement scolaires, du service socio-éducatif, de l'équipe de soutien pour élèves à besoins éducatifs spécifiques, de la cellule d'orientation et d'intégration scolaires et, le cas échéant, de l'internat. Le département en question est dirigé par un chef de département, issu du personnel éducatif et psychosocial.

2.1. LE SERVICE PSYCHO-SOCIAL ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRES (SEPAS)

Le Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS) travaille en collaboration avec l'ensemble des services présents au sein du lycée ainsi qu'avec les enseignants du lycée et les parents des élèves dans le but premier de maintenir ou développer le bien-être des élèves à l'école et en général.

Les professionnels du SePAS informent, accompagnent et soutiennent les élèves dans leurs questionnements et prises de décisions au niveau scolaire, professionnel et personnel. Sur le plan éducatif, ils accompagnent le développement de leurs ressources, notamment concernant les élèves en situation de vulnérabilité, de discrimination ou de harcèlement et contribue à la protection de leurs droits.

Le personnel du SePAS comprend des psychologues, des assistants sociaux, des éducateurs gradués et des éducateurs diplômés.

Contacts :

Maison de l'orientation

29, rue Aldringen
1118 Luxembourg

Tél. : (+352) 800 281 81
e-mail : info@m-o.lu

CePAS

Tél. : (+352) 247 759 10
e-mail : info@cepas.public.lu

2.2. LE SERVICE SOCIO-ÉDUCATIF (SSE)

Au sein des lycées publics et de certains lycées privés, le Service socio-éducatif (SSE) travaille en collaboration avec l'ensemble des services présents au sein du lycée, ainsi qu'avec les enseignants et les parents dans le but premier de maintenir ou développer le bien-être des élèves à l'école et en général.

Les professionnels du SSE interviennent notamment dans le cadre de l'éducation non formelle :

- en proposant aux élèves une offre d'activités périscolaires ainsi que des projets socio-éducatifs en lien avec leurs besoins et leurs envies
- en favorisant la participation de tous les élèves à la vie du lycée, par l'accompagnement des comités d'élèves, des délégués de classe, et des élèves en général, pour tous les sujets qui les préoccupent dans leur vie quotidienne, aux niveaux personnel, social, scolaire, etc.

Le personnel du SSE comprend des éducateurs gradués et des éducateurs diplômés.

2.3. L'ÉQUIPE DE SOUTIEN POUR ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS SPÉCIFIQUES (ESEB)

Les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs spécifiques (ESEB) ont pour mission de soutenir les élèves afin de favoriser leur bien-être, leur autonomie, leur épanouissement personnel et leur participation à la vie scolaire. Ils conseillent les parents et les enseignants et peuvent assurer une prise en charge ambulatoire des élèves à besoins spécifiques au sein du lycée.

2.4. LA CELLULE D'ORIENTATION ET D'INTÉGRATION SCOLAIRES (COI)

Dans chaque lycée il existe une cellule d'orientation et d'intégration scolaires composée de membres du personnel enseignant et du personnel éducatif ou psycho-social. Cette cellule d'orientation est chargée de la mise en oeuvre de la démarche d'orientation scolaire et professionnelle qui vise à :

- informer sur le système scolaire et les voies de formation, y compris les possibilités d'études supérieures au Luxembourg et à l'étranger ;
- faire connaître le monde socio-économique, en particulier le marché de l'emploi ;
- développer chez les élèves les compétences permettant de choisir leur voie de formation et d'élaborer un projet d'études personnel.

Au sein des lycées :

- Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS)
- Service socio-éducatif (SSE)
- Equipe de soutien pour élèves à besoins éducatifs spécifiques (ESEB)
- Cellule d'orientation et d'intégration scolaires (COI)



3. LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES ÉLÈVES (DPE)

Un délégué à la protection des élèves (DPE) est désigné dans chaque lycée. Celui-ci a pour missions la promotion du respect des droits de l'élève et la prévention et la protection contre toute forme de maltraitance et de danger allant à l'encontre du bien-être de l'élève, la sensibilisation, le conseil et le soutien à la communauté scolaire, l'information sur les procédures à suivre et le développement et l'organisation de formations en lien avec la protection des élèves.

4. LA MAISON DE L'ORIENTATION (MO)

La Maison de l'orientation (MO) est une administration de l'État qui regroupe en un seul lieu - le 29, rue Aldringen à Luxembourg-Ville - des acteurs publics actifs dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle. L'offre de la MO s'adresse à tout citoyen cherchant conseil au niveau de son orientation scolaire et professionnelle.



Les conseillers de huit services spécialisés sont disponibles, en principe sur rendez-vous, mais le citoyen peut bénéficier également d'un entretien dans le guichet unique de la MO sans rendez-vous, à titre gratuit et de manière anonyme, pour l'accompagner dans son orientation: <https://maison-orientation.public.lu/fr/maison-orientation/guichet-unique.html>

5. MENGSTUDIEN.LU

Le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur rassemble sur www.mengstudien.lu toutes les informations concernant les études supérieures au Luxembourg et à l'étranger. Il propose également des fiches métiers présentant, par secteur, les conditions d'accès ainsi que les cursus d'études nécessaires pour pouvoir exercer les métiers au Luxembourg.

IV. LES LYCÉES ET INTERNATS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



COORDONNÉES DES LYCÉES

CENTRE

Athénée de Luxembourg (AL)	24, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	44 02 49 - 61 00	www.al.lu
Bouneweger Lycée Luxembourg (BLL)	119, rue du Cimetière L-1338 Luxembourg	40 39 45 - 205	www.ltb.lu
École de Commerce et de Gestion - School of Business and management (ECG)	21, rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg	26 04 51 00	www.ecg.lu
École Internationale Gaston Thorn (EIGT)	17, rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg	26 04 61 02	www.eigt.lu
École nationale de santé du Luxembourg (ENSA siège)	27, rue Barblé L-1210 Luxembourg	44 11 37 36	www.ltps.lu
École nationale pour adultes (ENAD) - Site Blumm	17, rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg	26 65 03 50 -1	www.enad.lu
École nationale pour adultes (ENAD) - Site High Five	112, route d'Arlon L-1150 Luxembourg	26 65 03 50 -2	www.enad.lu
Lycée des Arts et Métiers (LAM) Site Limpertsberg	19, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg	46 76 16 - 205	www.artsetmetiers.lu
Lycée des Arts et Métiers (LAM) Site Dommeldange	20, rue Nicolas Hein L-1721 Luxembourg	26 68 91 - 20 07	
Lycée Aline Mayrisch (LAML)	38, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	26 04 - 32 11	www.laml.lu
Lycée de Garçons Luxembourg (LGL)	Place Auguste Laurent L-1912 Luxembourg	22 23 02 - 504	www.lgl.lu
Lycée Josy Barthel (LJBM)	2, rue Gaston Thorn L-8268 Mamer	26 31 40 - 1	www.ljbm.lu
Lycée/International School Michel Lucius (LML)	157, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg	47 33 95 - 50	www.lml.lu
Lycée Michel-Rodange (LMRL)	30, bd Pierre Dupong L-1430 Luxembourg	26 04 - 71 00	www.lmrl.lu
Lycée Robert-Schuman (LRSL)	1, bd Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg	22 82 14 - 219	www.lrsl.lu
Lycée technique du Centre (LTC)	106, avenue Pasteur L-2309 Luxembourg	47 38 11 - 1	www.ltc.lu
Lycée technique du Centre (LTC) Annexe Kirchberg	6, rue R. Coudenhove-Kalergi L-1359 Luxembourg	43 43 32 - 1	
Sportlycée (SLL)	66, rue de Trèves L-2630 Luxembourg	26 75 05 - 1	www.sportlycee.lu

SUD

Centre national de formation professionnelle continue Esch-sur-Alzette (CNFPC)	22, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette	57 50 50 901	www.cnfpc.lu
École Internationale Differdange/Esch (EIDE)	B.P. 7 L-4501 Differdange Campus de l'EIDE L-4620 Differdange	28 85 72 1	www.eide.lu
École Internationale Differdange/Esch (EIDE) Site Esch-sur-Alzette	91, rue Victor Hugo L-4141 Esch-sur-Alzette	26 53 67 1	
École nationale pour adultes (ENAD) - Site Belval	1, Avenue de la Fonte L-4364 Belvaux	26 65 03 50 -1	www.enad.lu
Lycée Bel-Val (LBV)	100, avenue du Blues L-4368 Belvaux	26 55 47	www.lbv.lu
Lycée de Garçons Esch (LGE)	71, rue du Fossé L-4123 Esch-sur-Alzette	55 62 85 - 1	www.lge.lu
Lycée Guillaume Kroll (LGK)	32, rue Henri Koch L-4354 Esch-sur-Alzette	55 95 45 - 205	www.lgk.lu
Lycée Hubert Clément (LHCE)	2, rue Général Patton L-4277 Esch-sur-Alzette	55 71 55	www.lhce.lu
Lycée Nic-Biever (LNB)	28, rue du Parc L-3542 Dudelange	51 60 31	www.lnbd.lu
Lycée technique de Lallange (LTL)	Boulevard Hubert Clément L-4064 Esch-sur-Alzette	55 95 42 - 305	www.ltl.lu
Lycée Mathias Adam (LMA)	Avenue de l'Europe L-4802 Lamadelaine	50 87 30 - 204	www.lyma.lu
Lycée Mathias Adam (LMA) Annexe Jenker	Rue Pierre Frieden L-4560 Differdange	58 44 79 - 1	
École nationale de santé du Luxembourg (ENSA CFNid)	13, rue de l'Église L-4922 Bascharage	54 64 74 202	www.ltps.lu

EST

École Internationale de Mondorf-les-Bains (EIMLB)	2, route de Burmerange L-5659 Mondorf-les-Bains	28 12 88 - 1	www.eimlb.lu
Lycée classique d'Echternach (LCE)	Ancienne Abbaye 1, rue du Pont L-6401 Echternach	72 87 15 - 100	www.lce.lu
Lënster Lycée International School (LLIS)	2, rue Victor Ferrant L-6122 Junglinster	27 69 63 1	www.llis.lu
Maacher Lycée Grevenmacher (MLG)	3, rue de l'École L-6722 Grevenmacher	75 06 65 - 0	www.maacherlycee.lu
Schengen-Lyzeum Perl (SLP)	Auf dem Sabel 2 D-66706 Perl	2478 - 51 20	www.schengenlyzeum.eu

NORD			
Attert-Lycée Redange (ALR)	1, rue du Lycée L-8508 Redange-sur-Attert	26 62 32 - 200	www.alr.lu
Centre national de formation professionnelle continue Ettelbruck (CNFPC-E)	77, rue Jean-Pierre Thill L- 9085 Ettelbruck	81 89 39 1	www.cnfpc.lu
École d'hôtellerie et de tourisme du Luxembourg (EHTL)	19, rue Joseph Merten L-9257 Diekirch	80 87 91 1	www.ehtl.lu
École Internationale Mersch Anne Beffort (EIMAB)	Square Princesse Marie-Astrid L-7523 Mersch	28 33 81 00	www.eimab.lu
École nationale de santé du Luxembourg (ENSA CFett)	1, impasse avenue Salentiny L-9080 Ettelbruck	81 73 81 - 506	www.ltps.lu
Lycée classique de Diekirch (LCD)	32, avenue de la Gare L-9233 Diekirch	26 807 - 210	www.lcd.lu
Lycée Edward Steichen Clervaux (LESC)	1, rue Edward Steichen L-9707 Clervaux	206 007 - 1	www.lesc.lu
Lycée Ermesinde (LEM)	45, rue de la Gare L-7590 Beringen (Mersch)	26 89 00 - 26	www.lem.lu
Lycée du Nord (LN)	19, rue Général Patton L-9551 Wiltz	95 93 20 - 232	www.lnw.lu
Lycée technique agricole (LTA)	1, Kréiwéinkel L-9374 Gilsdorf	81 85 25 - 1	www.lta.lu
Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT)	71, avenue Salentiny L-9080 Ettelbruck	81 92 01 - 305	www.ltett.lu
Lycée technique pour Professions éducatives et sociales (LTPES)	45, rue de la Gare L-7590 Beringen	52 35 25 1	www.ltpes.lu
Nordstad-Lycée (NOSL)	6, rue Joseph Mertens L-9257 Diekirch	80 47 54 - 1	www.nosl.lu

ÉCOLES PRIVÉES subventionnées par l'État et appliquant les programmes officiels			
École privée Fieldgen (EPF)	21, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg	49 94 31 - 268	www.epf.lu
École privée Marie-Consolatrice (EPMC)	101, rue de Luxembourg L-4221 Esch-sur-Alzette	57 12 57 - 1	www.epmc.lu
École privée Notre-Dame Sainte-Sophie (EPND)	4, rue Marguerite de Busbach L-1269 Luxembourg	43 40 91 - 93	www.saintesophie.lu
École privée Sainte-Anne (EPSA)	108, Grand-Rue L-9051 Ettelbruck	81 22 10 - 211	www.sainte-anne.lu
Lycée privé Emile Metz (LPEM)	50, rue de Beggen L-1220 Luxembourg	43 90 61 - 1	www.lpem.lu
Lycée privé Émile Metz (LPEM) Annexe Differdange	51, rue Émile Mark L-4620 Differdange	43 90 61 - 1	

COORDONNÉES DES INTERNATS

CENTRE

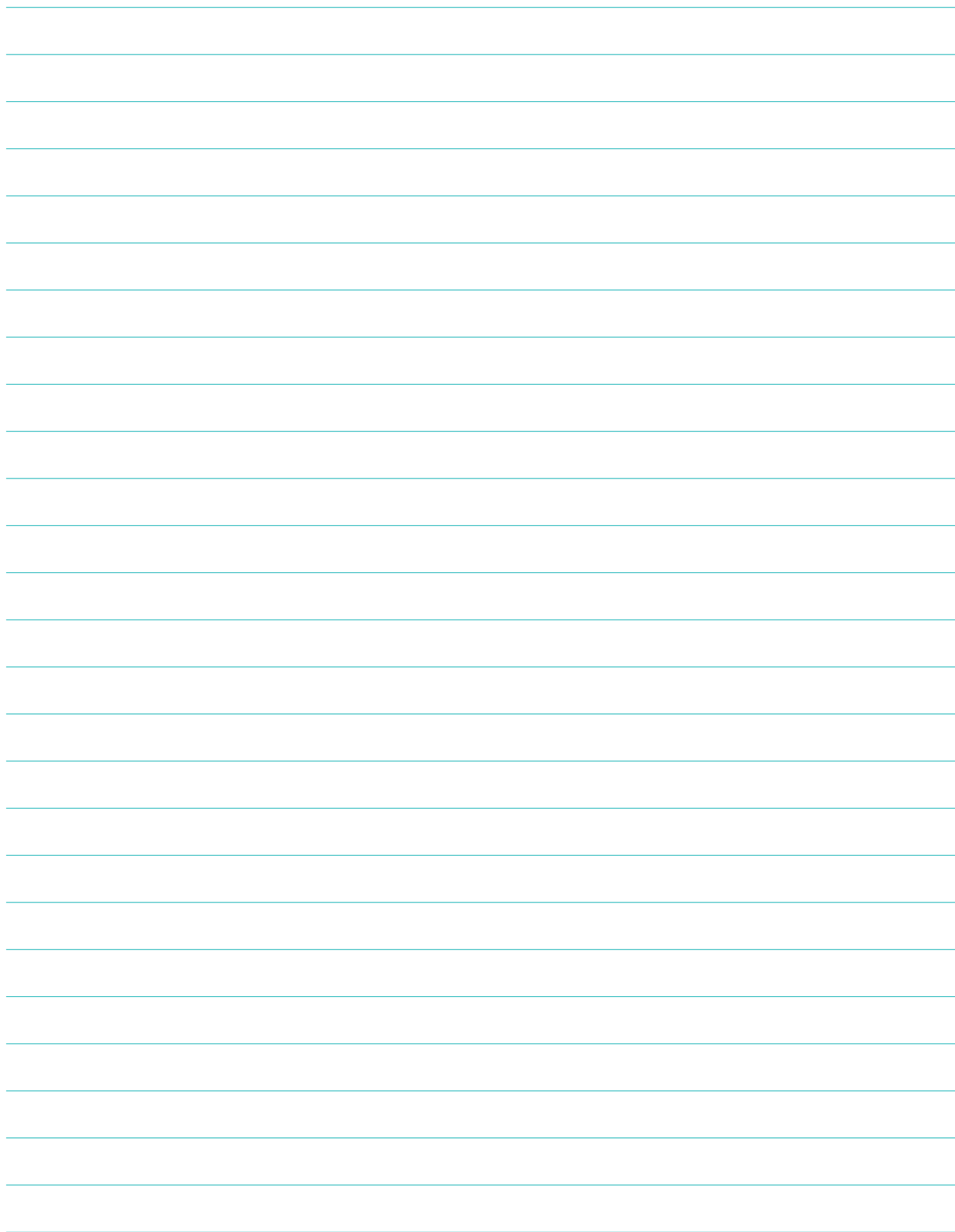
Internat Fieldgen , Luxembourg-ville Accueil de filles de l'école privée Fieldgen	49 94 31 - 536	www.epf.lu
Convict épiscopal , Luxembourg-ville Accueil de garçons des lycées de la Ville de Luxembourg	44 743 - 206	www.convict.lu
Internat du Sportlycée , Luxembourg-Cents Accueil de filles et de garçons du SLL	26 75 05 - 1	www.sportlycee.lu

EST

Institution St Willibrord , Echternach Accueil de filles et de garçons des lycées d'Echternach, de Grevenmacher et de Junglinster Internat de jour pour garçons et filles	72 03 13	www.internat-echternach.lu
--	----------	--

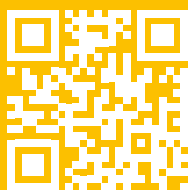
NORD

Atert-Lycée , Redange Accueil de filles et de garçons du ALR	26 62 32 20	www.alr.lu
EIMAB, Mersch Accueil d'élèves du primaire et du secondaire	28 33 8 100	https://www.eimab.lu/boarding-school/
Internat Sigefroid , Mersch Accueil de filles et de garçons du Lycée Ermesinde et du LTPES, Mersch	26 89 00 - 702	www.sigefroid.lu
Internat Sainte-Anne , Ettelbruck Les Internats Jacques Brocquart asbl Accueil de filles et de garçons des lycées de la Nordstad	26 80 59 - 1	www.internats.lu/?-internat-sainte-anne-ettelbruck
Internat Jos Schmit , Diekirch Accueil de filles et de garçons des lycées de la Nordstad	80 34 40	www.internat-diekirch.lu
Internat du Nord , Wiltz Accueil de filles et de garçons du Lycée du Nord	26 95 23 - 1	www.internats.lu
Villa , Wiltz Internat de jour, accueil de filles et de garçons du Lycée du Nord	95 73 73	www.lnw.lu



www.mengschoul.lu
t'aide à trouver le lycée
qui t'accompagnera
le mieux vers ton avenir.

**MENG
SCHOU**
**.lu**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse